HOCKEY

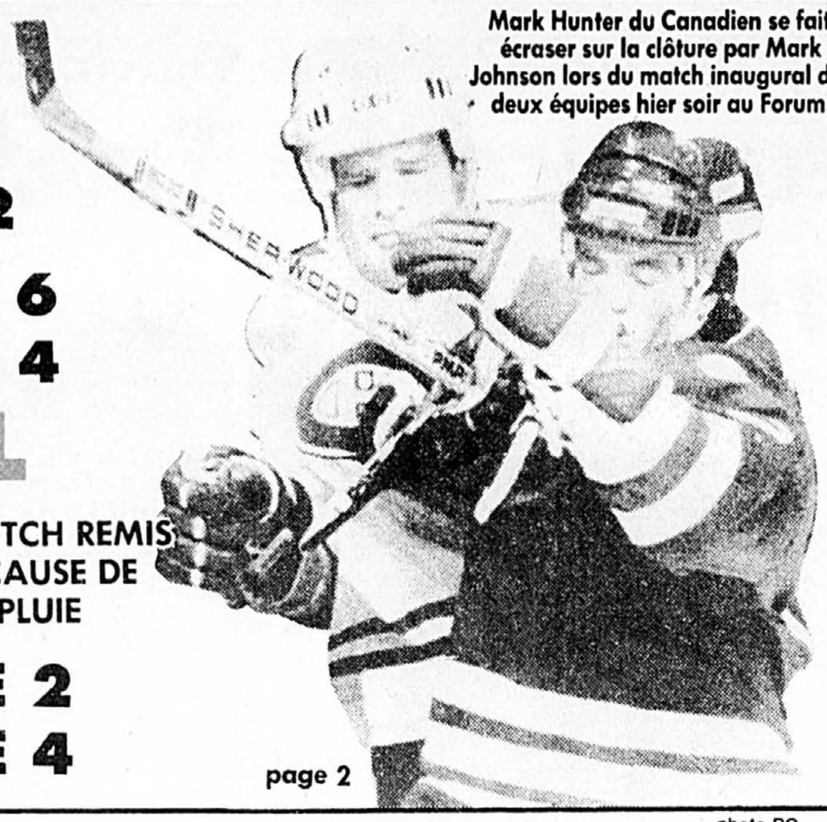
■ **HARTFORD 1**
CANADIEN 2

■ **NORDIQUES 6**
BUFFALO 4

BASEBALL

■ **ATLANTA**
ST. LOUIS
MATCH REMIS À CAUSE DE LA PLUIE

■ **MILWAUKEE 2**
CALIFORNIE 4



Mark Hunter du Canadien se fait écraser sur la clôture par Mark Johnson lors du match inaugural des deux équipes hier soir au Forum.

page 2

photo PC

TABLOÏD SPORTS



REGGIE JACKSON AU COEUR DE L'ACTION

■ Le célèbre frappeur a canonné un circuit au champ centre hier soir lors de la victoire des Angels de la Californie sur les Braves de Milwaukee, en finale de la Ligue Américaine. Les Angels l'ont emporté 4-2.

page 7

photo UPI

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, JEUDI 7 OCTOBRE 1982, 98e ANNÉE, no 233, 86 PAGES, 4 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

DÉCISION LUNDI

BAISSE DES DEMANDES DU FRONT COMMUN

■ Les hautes instances du front commun se réunissent lundi pour réviser les demandes du secteur public qui atteignaient initialement 11.9 p. cent pour 1983. Le projet à l'étude prévoit une augmentation de 4 p. cent en juillet, suivie d'une autre augmentation de 4 p. cent en octobre. Les syndiqués du secteur public commenceraient ainsi l'année 1984 avec une hausse de plus de 8 p. cent en un an, mais le déboursé global de l'État pour les 12 mois de 1983 n'aurait été que de 4 p. cent en moyenne.

page A 5



Réal Lafontaine, de la FTQ, et Jean-François Munn, de la CSN, responsables des négociations du secteur public, ont levé le voile hier soir à Trois-Rivières sur un projet de baisses des demandes syndicales.

photo UPC

ÉDITO

ENGRAISSER DES GENS DÉJÀ GRAS

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

WALL STREET A LA FIÈVRE

Un bond de 37.07 points hier pour l'indice Dow Jones, soit la deuxième hausse quotidienne la plus élevée de tous les temps. Les causes: attente d'une baisse des taux d'intérêt et arrivages d'argent frais de l'étranger consécutifs à la hausse du dollar.

page B1

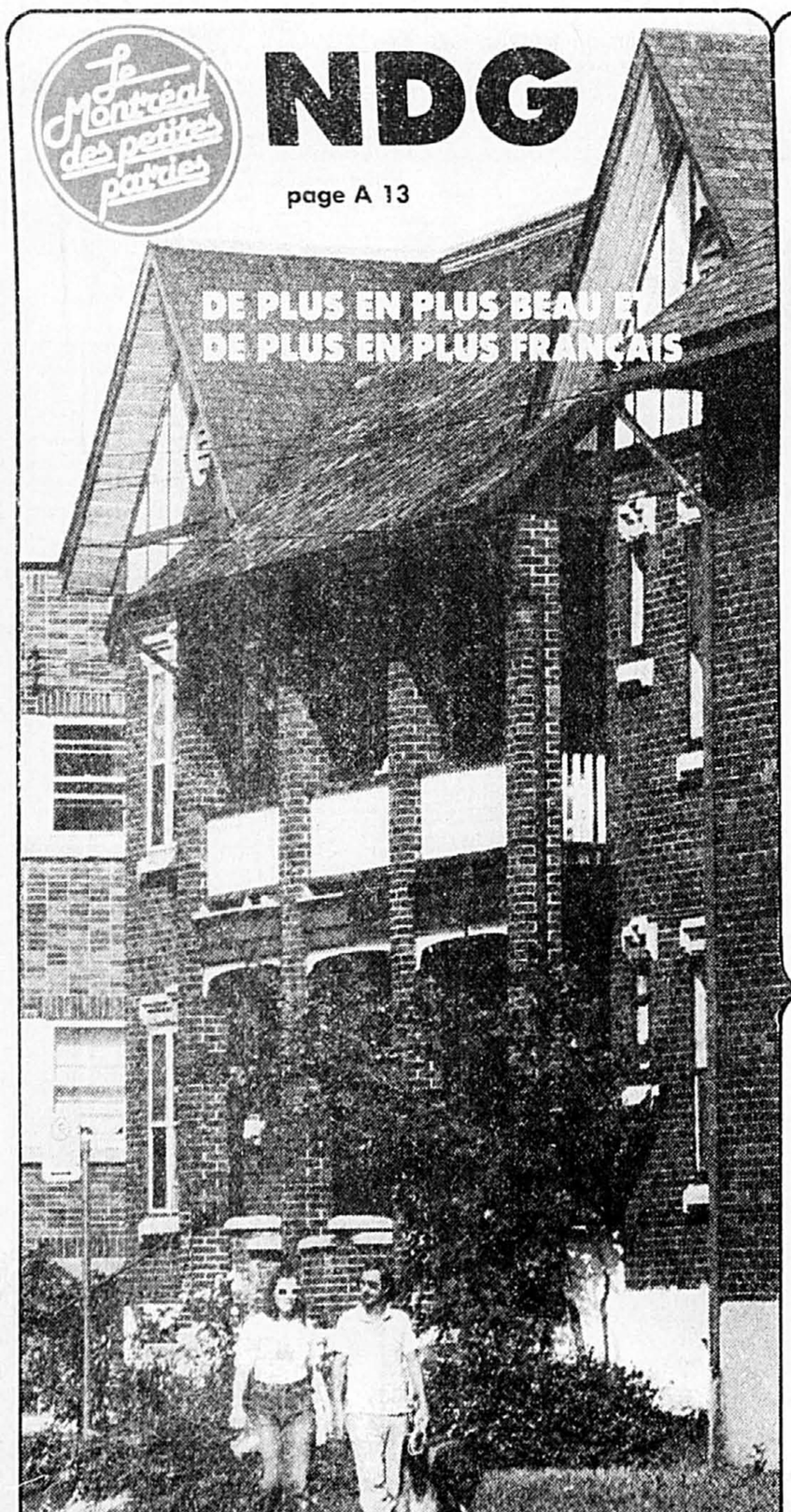


photo Michel Gravel, LA PRESSE

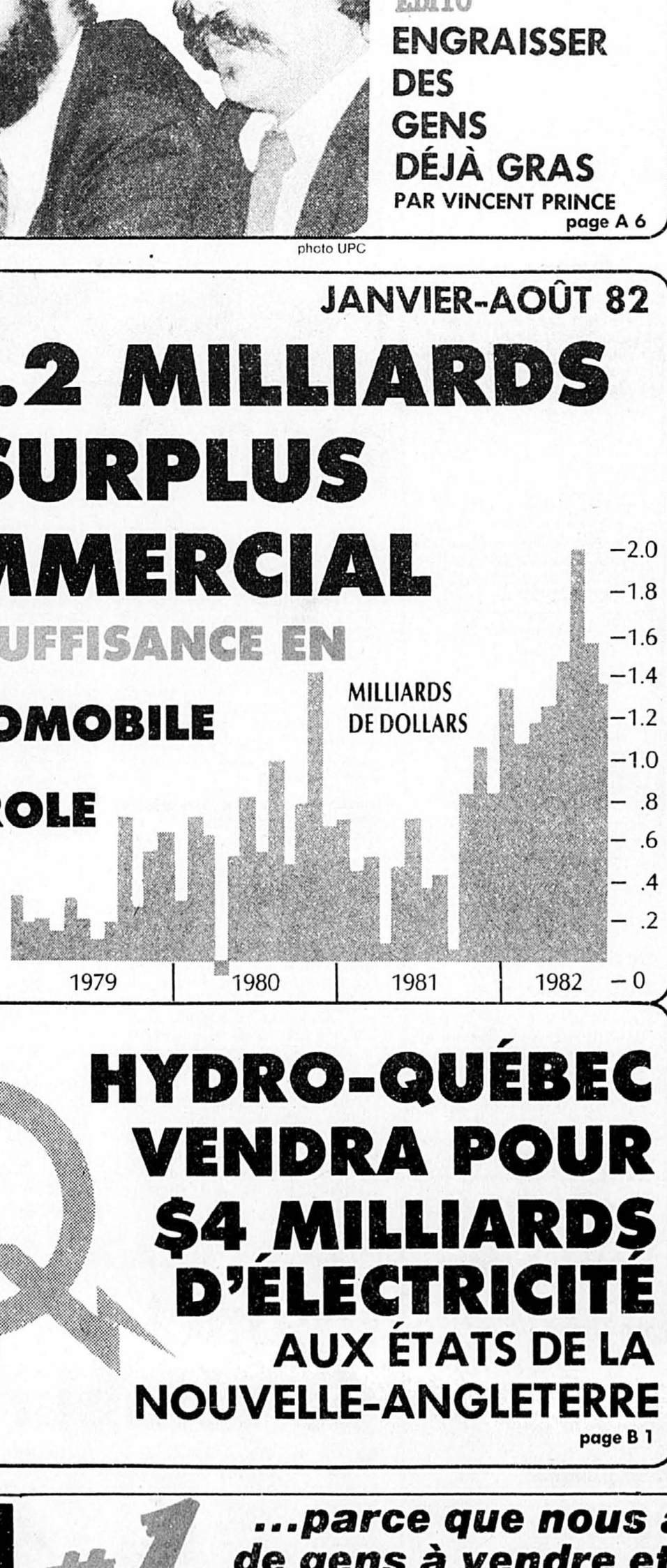
JANVIER-AOÛT 82

$11.2 MILLIARDS DE SURPLUS COMMERCIAL

AUTOSUFFISANCE EN

■ AUTOMOBILE
■ PÉTROLE
■ GAZ

page B 1



HYDRO-QUÉBEC VENDRA POUR $4 MILLIARDS D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

page B 1

SOMMAIRE

3
Annonces classées: B 3, C 9 à C 12 et sports 26, 27
Arts et spectacles: B 9 à B 12
—Cinéma: C 8
Carrières et professions: B 3
Décès, naissances, etc.:
Économie: B 1 à B 8
Êtes-vous observateur?: C 9
FEUILLETON
«Les lilas fleurissent à Varsovie»: B 17
Horoscope: C 10
Le monde: B 14, B 15, B 18
Météo: A 2
Mots croisés: C 11
Quoi faire aujourd'hui: C 8
Télévision: B 9
—Télé-câble: B 9
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 4
—La Loi et vous: C 4
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 30
Mots croisés: 30



IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal Services immobiliers COURTIER

#1

...parce que nous aidons plus de gens à vendre et à acheter plus de maisons que n'importe qui au Québec.

EN BREF

Accusation contre les hôtes d'une fugueuse

■ Une accusation criminelle «d'avoir contribué à la délinquance juvénile» sera portée contre une femme de 25 ans et un homme de 23 ans qui ont hébergé une fillette de 11 ans en fugue, Georgia Chrisoulas, que la police recherchait depuis plus de 30 heures. C'est un appel anonyme qui a permis aux policiers du poste 42 de retrouver Georgia, qui n'avait pas donné signe de vie à ses parents depuis 19h, lundi. Selon les informations obtenues, la jeune fille aurait trouvé refuge de son plein gré au logis de la Terrasse Saint-Roch, situé à quelques pas de son domicile, afin d'y rencontrer l'un de ses amis, âgé de 16 ans.

Repris à Phoenix

■ Renaud Lapierre, âgé de 35 ans, un récidiviste bien connu des policiers, a comparu mardi devant la Cour des sessions de la paix afin de répondre à différentes accusations relativement à la séquestration de la femme d'un gérant de banque et à une tentative d'extorsion d'une somme de $200 000. Ces incidents sont survenus à Laval le 24 mars dernier. Lapierre a été arrêté le 13 septembre à Phoenix, Arizona aux Etats-Unis à la suite d'un vol à main armée. En juillet dernier, l'un des présumés complices de Lapierre avait été arrêté par les policiers de Los Angeles. Deux autres individus impliqués dans cette affaire avait quant à eux été arrêtés peu de temps après que Mme Serge Dénommé eut réussi à fausser compagnie à ses ravisseurs.

Toujours pas de conclusion à l'enquête sur le DC-9

■ Après quatre mois, il est toujours impossible de savoir la cause de l'incendie qui a détruit un avion DC-9 d'Air Canada qui se trouvait dans un hangar de l'aéroport de Dorval, le 2 juin dernier. Selon un porte-parole d'Air Canada, M. Daniel Durand, des spécialistes étudient toujours les différentes hypothèses qui pourraient l'expliquer. Plus d'une centaine de personnes ont été interrogées à deux reprises au moins par les spécialistes qui cherchent à faire la lumière dans cette affaire. Une vérification minutieuse des pièces du DC-9 incendié ont aussi été faites au cours des quatre derniers mois. L'incident s'était produit au moment où l'on effectuait des réparations à l'appareil. Quant à la compagnie Air Canada, elle a reçu $7 millions en dollars canadiens de ses assureurs pour la perte de son appareil.

Les cyclomoteurs victimes d'une coquille à leur tour

■ En changeant dans une loi la définition du mot «cyclomoteur», le gouvernement du Québec menace le commerce des cyclomoteurs munis de pédaliers, estime un député libéral, M. Herbert Marx. Ce dernier estime que le gouvernement contribue ainsi à éliminer du marché un véhicule qui était sécuritaire et pratique, pour le remplacer par un véhicule beaucoup plus rapide. Le 23 juin dernier, l'Assemblée nationale adoptait en effet un projet de loi qui définissait comme «cyclomoteur» tout véhicule de moins de 55 kg et dont le moteur doté d'une transmission automatique n'excède pas 50 cm cubes, sans préciser que l'engin doit doit être muni d'un pédalier. C'est ainsi que plusieurs cyclomoteurs à pédalier sont désormais classés comme motocyclettes, avec comme conséquence une hausse substantielle des frais d'enregistrement et d'assurance. De son côté, le secrétaire de l'Association cyclomotrice du Canada, M. Pierre Jones, soutient que des marchands sont aux prises avec d'importants stocks de cyclomoteurs à pédalier invendus depuis l'adoption de la loi.

Le Paris-Boston se pose à Gander

■ Une alerte à la bombe a obligé un gros porteur L-1011 de la compagnie américaine Panam à effectuer un atterrissage d'urgence à l'aéroport international de Gander, à Terre-Neuve, hier après-midi. Selon Mary Plaskin, porte-parole de Transports Canada à Saint-Jean, le vol 811 de la Panam effectuait la liaison Paris-Boston quand il a été détourné vers Gander, à la suite de cette alerte. La porte-parole n'a cependant pu préciser comment celle-ci avait été déclenchée. Les 133 passagers et membres d'équipage ont été évacués de l'appareil, pendant que les responsables de la sécurité de l'aéroport fouillaient l'avion.

Menace de grève chez Chrysler-Canada

■ Les 9,100 travailleurs canadiens de Chrysler seront en grève le 5 novembre si une entente n'intervient pas d'ici là. Le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, Bob White, ne s'est pas montré optimiste, hier, sur les chances d'un accord. Les TUA veulent récupérer les augmentations salariales et la clause d'indexation qu'ils ont concédées il y a deux ans pour éviter la faillite du constructeur automobile. Le syndicat veut également les mêmes augmentations accordées dernièrement par GM et Ford à leurs travailleurs. Les pourparlers débutent cette semaine.

Mineurs ensevelis au Liberia

■ Un effondrement dans une mine de fer au Liberia hier matin a enseveli un camp de mineurs, faisant, selon le ministère de l'Information, 34 morts et 38 blessés. Les équipes de sauvetage s'efforçaient toujours en fin d'après-midi de dégager les tonnes de débris à la recherches d'autres victimes. Le présidenty Samuel Doe s'est rendu par avion sur place — la mine est située sur le fleuve Mano, près de la frontière de Sierra Leone — pour s'occuper des opérations de secours. La catastrophe a été provoquée par l'effondrement vers 2 heures du matin d'un barrage de retenue des eaux et du matériel déblayé. Le camp situé en aval du barrage abritait entre 300 et 400 mineurs dont la plupart ont pu échapper à la catastrophe. La «National Iron Ore Co.», la troisième mine du pays, emploie quelque 1,900 personnes et fut mise en exploitation en 1958.

Troisième éboulement depuis juin dans une mine de Pologne

■ Six mineurs ont été tués, hier, dans un éboulement, le troisième depuis juin, à la mine de charbon de Dymitrov, près de Bytom, au sud-ouest de la Pologne, a annoncé l'agence de presse polonaise Pap. L'agence a indiqué que l'éboulement s'est produit à la suite d'une secousse sismique, qui a causé l'affaissement d'une galerie longue de 140 mètres et précise que 21 personnes ont été blessées, dont 10 grièvement sont soignées à l'hôpital.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 9 Max.: 19
ENSOLEILLÉ ET PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
4467	409302

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	2	11	Ennuagement
Outaouais	9	18	Ensoleillé
Laurentides	7	15	Ennuagement
Cantons de l'Est	8	17	Ensoleillé
Mauricie	7	15	Ensoleillé
Québec	9	17	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	6	15	Ensoleillé
Rimouski	6	14	Ensoleillé
Gaspésie	6	14	Ensoleillé
Baie-Comeau	3	9	Ensoleillé
Sept-Iles	2	9	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	4	14	
Edmonton	-2	12	
Regina	2	6	
Winnipeg	-1	5	
Toronto	9	18	
Fredericton	0	17	
Halifax	7	17	
Charlottetown	5	15	
Saint-Jean	1	9	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	11	19	Nlle-Orléans	23	31
Buffalo	8	21	Pittsburgh	14	26
Chicago	12	30	San Franscisco	11	21
Miami	24	31	Washington	18	27
New York	14	23	Dallas	19	33

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	10	17	Madrid	10	24
Athènes	18	24	Moscou	4	6
Acapulco	23	30	Mexico	12	24
Berlin	6	19	Oslo	8	12
Bruxelles	6	16	Paris	8	18
Buenos Aires	16	21	Rome	10	21
Copenhague	9	13	Séoul	12	27
Genève	10	18	Stockholm	8	15
Hong Kong	24	29	Tokyo	17	26
Le Caire	15	29	Trinidad	23	32
Lisbonne	13	20	Vienne	6	12
Londres	7	12			

LE CENTRE INTERNATIONAL DE GÉNIE GÉNÉTIQUE

Drapeau presse Trudeau de se faire l'avocat de Montréal

■ OTTAWA — Le maire Jean Drapeau a décidé de s'impliquer personnellement dans le dossier du centre de génie génétique et il a écrit au premier ministre Trudeau pour que la ville de Montréal obtienne cet institut international de la recherche, dont le coût pourrait atteindre $50 millions.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Au bureau de M. Trudeau, l'on a confirmé, hier, avoir reçu la missive du maire de Montréal et l'on a affirmé que le premier ministre répondrait à M. Drapeau vers le milieu de la semaine prochaine.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est actuellement à la recherche d'une ville d'envergure internationale pour implanter ce centre.

L'institut de génie génétique aura pour tâche de développer des biotechnologies et de les mettre au service des pays du tiers-monde. Une centaine de spécialistes mondiaux y travailleront en permanence.

Quatre autres villes canadiennes sont en compétition avec Montréal.

La lettre du maire Drapeau à M. Trudeau fait suite à plusieurs interventions de la Chambre de Commerce de Montréal et du milieu scientifique de la métropole auprès des ministres fédéraux de Montréal pour acquérir ce prestigieux centre de recherches.

Les responsables montréalais du projet ont rencontré la semaine dernière le ministre André Ouellet, député de la circonscription de Papineau. Interrogé hier par LA PRESSE, le ministre Ouellet a affirmé que le cabinet fédéral avait confié le dossier au ministère des Affaires extérieures.

Si le gouvernement canadien accepte de fournir l'aide financière qui lui est demandée, le ministère des Affaires extérieures défendra la candidature de Montréal auprès de l'ONUDI.

Le coût du projet varie entre $35 et $50 millions, vraisemblablement plus proche de $35 millions, a affirmé une source d'information.

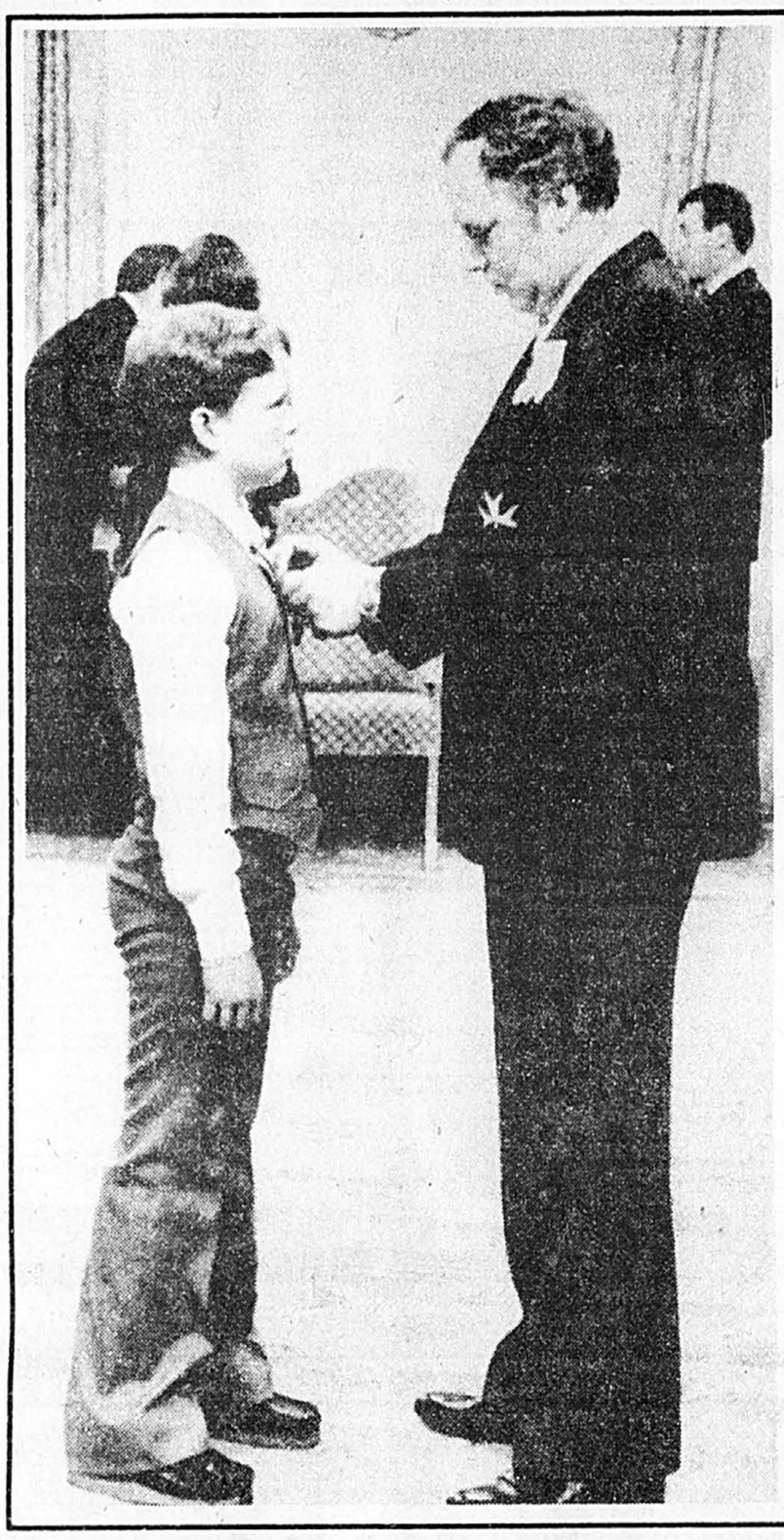
Selon des chiffres confidentiels recueillis par LA PRESSE, la ville de Montréal est prête à fournir le terrain pour l'institut, soit une somme qui représente $5 millions, et le gouvernement du Québec fournira $5 millions également. Le fédéral est appelé à contribuer pour le reste, soit une somme variant entre $25 et $35 millions.

Le budget de fonctionnement du centre de recherches doit être défrayé aussi par le pays hôte, ce qui représente une somme de $6 millions annuellement. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) pourrait fournir une partie du budget de fonctionnement.

Initialement, Montréal avait jusqu'au 30 septembre pour défendre sa candidature. L'ONUDI a donné un délai jusqu'au 15 octobre prochain et les autorités montréalaises sont impatientes d'obtenir une réponse rapide d'Ottawa.

Toutefois, hier, le ministre Ouellet a déclaré que l'ONUDI prendra une décision finale à Belgrade en décembre prochain. M. Ouellet a mentionné que le cabinet fédéral n'avait pas encore pris de décision quant au choix de Montréal comme ville hôte ni sur l'aide financière réclamée. «Nous avons amplement le temps d'y penser», a dit le ministre.

Il restera à voir si le maire Drapeau aura du succès cette fois-ci dans sa tentative auprès du premier ministre Trudeau pour obtenir le centre de génie génétique. L'on se rappellera que M. Trudeau avait refusé de contribuer pour les Jeux Olympiques et que la ville de Montréal, puis, par la suite, le gouvernement du Québec, ont été pris avec le déficit.



Aux âmes bien nées...

■ Kenneth Doskas, 9 ans, de Verdun, fut le plus jeune héros de la journée, hier, à Ottawa, alors que le gouverneur général Edward Schreyer a remis des étoiles de courage et des médailles de bravoure à 33 Canadiens. Kenneth a été décoré d'une médaille de bravoure pour avoir participé, en 1980, au sauvetage de son ami de 5 ans, tombé dans les eaux glacées du St-Laurent.

La plus haute distinction, la Croix de bravoure, est allée à Mme Anna Lang, de Hampton, N.-B., qui a sauvé de la noyade une jeune femme et sa fillette dont la voiture était tombée dans l'eau à la suite d'une collision avec un camion-citerne. Mme Lang n'a pas hésité, au risque de sa propre vie, à plonger dans la rivière recouverte de mazout en feu pour leur porter secours.

Le gouverneur a décerné 14 étoiles de courage et 18 médailles de bravoures. Parmi les récipiendaires de médailles de bravoure au Québec, mentionnons Michel Bilodeau, de Roxford, qui a sauvé un voisin de sa maison en flammes, Gaétan Fortin, de Hemmingford, qui a secouru un bûcheron blessé, Roland Picard, de Verdun, l'autre sauveteur de l'enfant de cinq ans qui risquait de se noyer, Antonio Rosati, de Montréal, qui a empêché une jeune femme de se suicider, et Denis Parent, de Richelieu, qui a également sauvé de la noyade un homme dont le canot-automobile avait chaviré dans la rivière.

téléphoto CP

Rififi pour un gros lot

■ La scène n'a rien d'inusitée: à l'épicerie, le jeudi soir, un couple se chamaille mollement sur l'opportunité d'acheter un billet de loterie. L'un soulignant qu'on ne gagne jamais rien, l'autre rappelant qu'un jour, ce pourrait finalement être leur tour. Le premier cède et la caissière, qui y a mis la pression de son sourire, encaisse la monnaie supplémentaire en souhaitant la bonne chance traditionnelle, et souvent inutile, aux clients.

LÉOPOLD LIZOTTE

Comme, bien plus souvent qu'autrement, on gagne moins que rien, la petite scène n'a pas de lendemain.

Mais, justement, pour un couple de la Rive sud, le mieux se produisit, 24 heures plus tard. En feuilletant le journal du samedi, on poussa à l'unisson un grand cri. On avait gagné le gros lot de $50,000 à la Mini, et on pouvait penser à l'avenir.

Jusque-là les deux jeunes gens filaient le parfait bonheur, semble-t-il, en concubinage. Lui payait le loyer et la nourriture; elle, les comptes d'électricité et de téléphone, et certaines dépenses occasionnelles.

Trois semaines plus tard, ils se mariaient et partaient en voyage de noces en Corvette toute neuve, tout en ayant eu la précaution de placer la moitié restante de leur $50,000 sous la forme d'un dépôt à terme qui, faut-il dire immédiatement, allait être leur plus sérieux sujet de dispute, devant la Cour supérieure, où ils devaient aboutir, pour une demande de divorce, pas plus tard que neuf mois après. A ce moment, Monsieur avait déjà appris que Madame avait un faible pour l'un de ses amis à lui, ce qu'elle lui avoua d'ailleurs sans trop de détours.

Mais ce fut évidemment la «grosse chicane»! On se sépara, on demanda le divorce de chaque côté, et la jeune femme fit même saisir la télé couleur et le système de son de la maison, de même qu'une somme de $I0,305 que son mari furieux avait délogé d'un compte conjoint pour la placer dans le sien exclusif, dans une caisse pop de banlieue.

Quelque peu encline à avouer un peu ses fautes, l'intimée ne fit pas d'opposition à l'annulation des saisies pratiquées sur les boites à image et à musique, mais elle ne voulait pas démordre des $I0,000, surtout que, dans un premier temps, le juge avait prononcé l'annulation des donations prévues au contrat de mariage et sa déchéance des droits qu'elle avait pu avoir à une pension alimentaire et aux bénéfices d'assurances des polices détenues par son mari.

Elle soutint alors que ce reliquat du gros lot lui revenait, parce que c'est elle qui avait acheté le billet gagnant, dans le temps.

Le juge René Hurtubise fit venir la caissière qui l'avait vendu, et qui se souvint incidemment que, si c'était la femme qui avait payé la commande, c'était l'homme qui avait acheté le billet et versé les cinquante cents.

C'est toutefois en refaisant l'histoire du reliquat de $25,000, la noce passée, que le magistrat finit par décider qu'à un certain moment, il y avait eu partage effectif de cette somme, même si le requérant avait soutenu que la duplication des certificats de dépôts avait été décidée, à un certain moment, uniquement pour ...sauver de l'impôt.

Monsieur est donc sorti de la cour avec sa T.V. et son système de son, encore une fois, mais il a dû dire adieu à ces $I0,305 qui, selon la cour, ont pris la forme d'une véritable donation, au hasard des multiples transactions bancaires survenues après le glorieux achat de la Corvette toute blanche. Dont il gardera seul le volant, fort heureusement.

PLACE L'ACADIE

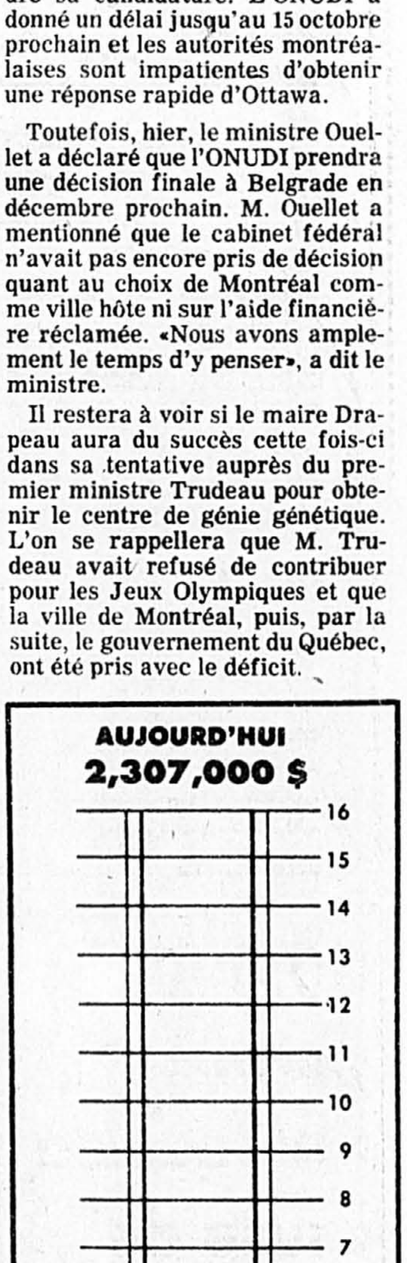
Injonction au proprio de rétablir les services

■ Le juge Claude Benoit, de la Cour supérieure, a accordé à la Ville de Montréal, hier, une injonction qui ordonne à la compagnie Murand Investments Inc., de voir à ce que tous les services essentiels (chauffage, électricité et eau chaude) soient rétablis à l'intérieur des 12 édifices à logements Place l'Acadie où les 350 locataires se plaignent de leurs conditions depuis plus d'un mois.

Le propriétaire a jusqu'à 16 heures aujourd'hui pour se conformer aux exigences de la Cour sinon, la Ville de Montréal prendra elle-même toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Dans ce cas, les frais encourus seront ajoutés au compte de taxes foncières du propriétaire. Si ce dernier ne peut acquitter ses obligations, les immeubles seront vendus par le shérif.

Le juge Benoit a ordonné à Murand d'effectuer les travaux sécuritaires suivants: la réparation d'une conduite d'alimentation en eau, des clôtures qui entourent les piscines, de plusieurs marquises ainsi que le ramassage des ordures ménagères et l'extermination de la vermine.

Jusqu'à maintenant, la compagnie a toujours prétendu qu'elle avait de graves problèmes financiers et qu'elle était dans l'impossibilité de payer les factures de Gaz Métropolitain et de Hydro-Québec.



À PHILADELPHIE CETTE FOIS

Tylenol: la première victime est morte en avril

■ (D'après UPI, AFP, AP, Reuter et PC) — La police de Philadelphie a annoncé hier que la mort d'une personne dans cette ville était attribuable à l'absorption de Tylenol contenant du cyanure. Toutefois, la mort de William Pascual, un étudiant d'origine philippine, remonte au 3 avril dernier et avait été considérée comme un suicide. Ce n'est qu'après l'affaire Tylenol, qui a fait sept morts ces derniers jours à Chicago, que le dossier a été rouvert, car le suicide du jeune homme avait toujours paru suspect.

On avait retrouvé près du corps sans vie de Pascual un flacon de Tylenol. Après une analyse de trois gélules, aucune trace de poison n'avait été découverte quoique des traces de cyanure avaient été découvertes dans le sang du jeune homme. Cependant, un examen du reste des capsules hier a permis de découvrir des traces de cyanure dans la poudre des gélules maintenant décomposées.

La police n'ose toutefois pas affirmer catégoriquement que la mort du jeune homme est reliée à la présente affaire Tylenol qui a semé la panique aux Etats-Unis. Certains ont laissé entendre qu'un ami de Pascual vivait aujourd'hui à Chicago.

Par ailleurs, la police de Memphis a révélé que le chauffeur de taxi trouvé mort dans sa voiture hier et ayant en sa possession des gélules de Tylenol n'avait pas été empoisonné, mais est mort de cause naturelle.

Divergences chez les enquêteurs

Les enquêteurs de l'Illinois et de la Californie chargés de l'affaire Tylenol ne sont pas d'accord sur la relation à établir éventuellement entre les sept morts au cyanure de Chicago et l'empoisonnement à la strychnine en Californie. La police d'Oroville, où le cas d'empoisonnement a été relevé, envisage sérieusement que les deux affaires soient liées et que celle de Chicago ait donné des idées à un Californien. En revanche, à Chicago, les enquêteurs sont d'un avis contraire. Greg Blagg, qui a été victime d'un empoisonnement, mais s'en est rétabli, a déclaré avoir acheté le Tylenol au moins deux semaines avant l'affaire de Chicago. Toutefois, cette information n'a pas encore été confirmée.

Le groupe des 100 enquêteurs de Chicago se dit de plus en plus persuadé qu'il n'y a qu'une seule personne à l'origine des sept morts. Les recherches se referment peu à peu sur huit ou neuf suspects.

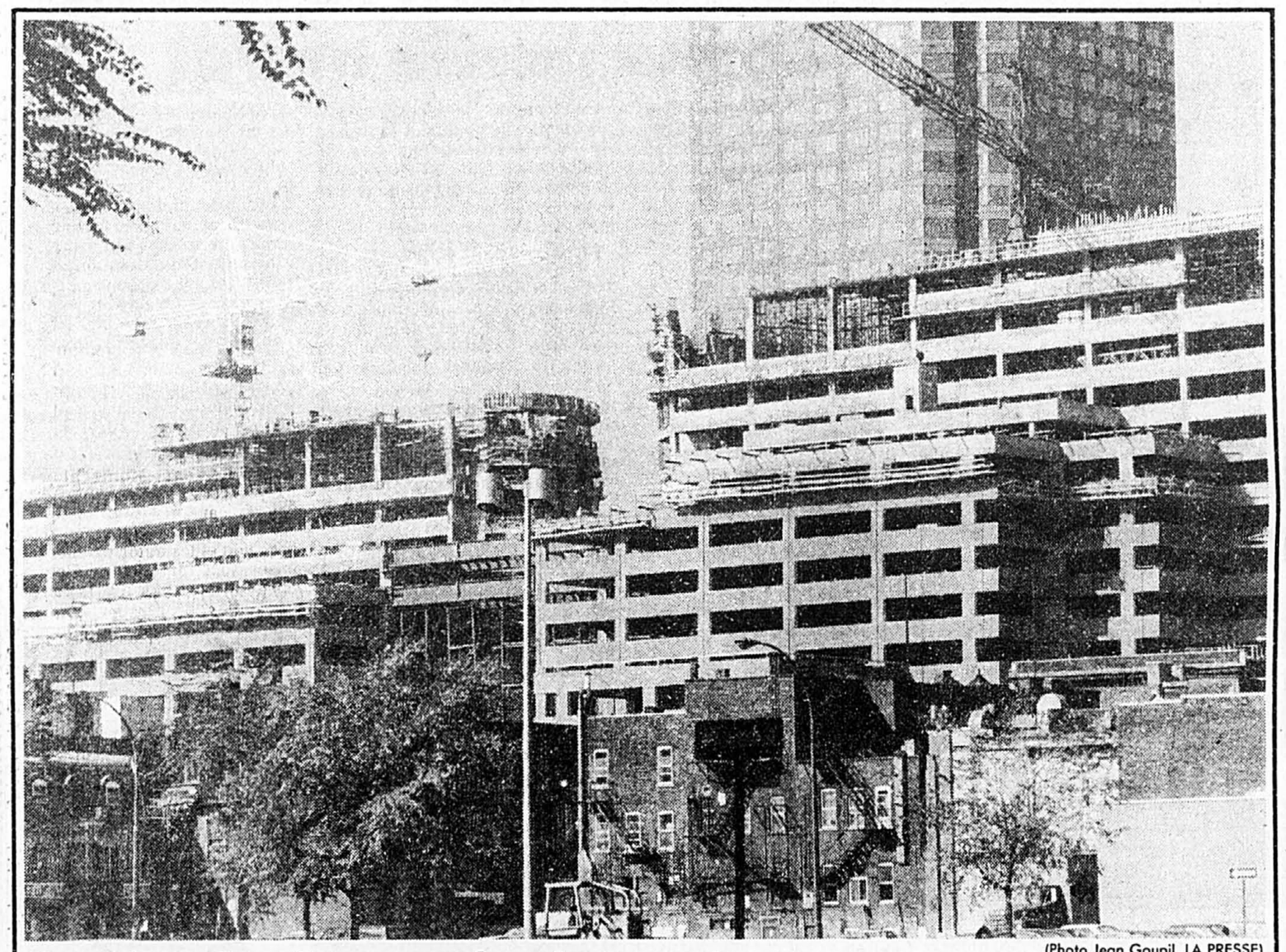
Par ailleurs, les enquêteurs n'excluent pas la possibilité que le criminel soit un habitué de la Bourse, qui veuille profiter d'une baisse des actions de Johnson & Johnson consécutive à la découverte du poison. Le prix de l'action de J&J est en effet passé en une semaine de $47 à $39 et les cotations ont été suspendues mardi.

En attendant la réhabilitation du Tylenol, les fabricants de produits concurrents, profitant de la déconfiture du numéro un des analgésiques aux Etats-Unis, se sont jetés voracement sur le marché et ont inondé les chaînes de télévision de publicités vantant les mérites de leurs produits.

Pas de panique au Canada, mais...

Au Canada, la société Johnson & Johnson a demandé aux pharmaciens d'interdire la vente libre de Tylenol. Pour sa part, la présidente de l'Association des consommateurs du Canada, Mme Barbara Shand, a déclaré que le Canada n'avait pas été affecté par le vent de panique, mais une enquête rapide effectuée à Montréal hier, et une autre à Québec, mardi, ont permis de constater que la vente de Tylenol avait chuté de beaucoup.

Au Québec, le Tylenol et tous les autres acétaminophènes ont été retirés des étalages de vente libre et confinés dans les pharmacies, depuis sept ou huit mois, à la demande de l'Ordre des pharmaciens du Québec qui estimait que la vente de ces analgésiques augmentait dangereusement. Donc la demande de Johnson & Jonhson n'entraînera pas de mesures supplémentaires au Québec.



(Photo Jean Goupil, LA PRESSE)

Complexe Guy-Favreau: plus tôt que prévu

À l'ombre des hautes tours du Complexe Desjardins, les bâtiments du Complexe Guy-Favreau commencent à s'imposer. On les voit maintenant occuper une place importante dans le panorama du boulevard Dorchester. Les constructeurs ont maintenant acquis une avance d'un mois et demi sur l'échéancier prévu. La construction des deux tours à bureaux, y compris l'atrium, devraient être terminés en novembre 1983 tandis que les quatre immeubles résidentiels rattachés à l'ensemble du projet, devraient être complétés quelques mois plus tard. Le centre administratif regroupant jusqu'à 25 ministères différents ainsi que les immeubles d'habitation pourraient donc être occupés au début du printemps de 1984. Le ministère fédéral des Travaux publics agit comme maître d'oeuvres.



Des vins pour le Salon mais pas pour les tablettes

■ Les organisateurs du premier Salon international des vins et spiritueux ont gagné leur pari. Contre toute attente, ils ont réussi à en faire un succès d'estime (50 000 visiteurs en cinq jours) qui leur permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme.

Contrairement à cette année, M. Shooters et compagnie devraient l'an prochain éprouver beaucoup moins de difficultés à convaincre des viticulteurs étrangers de venir présenter leurs produits à la clientèle québécoise. Le bouche à oreille aura produit ses effets, d'autant plus que les cinq viticulteurs présents repartent satisfaits.

À titre d'organisateurs, M. Shooters et ses collègues ont gagné au moins un pari : ils ont réussi à éviter le piège des vendeurs de «bébelles» qui empoisonnent la très grande majorité des salons du genre. Espérons qu'ils persévéreront dans cette ligne s'ils répètent l'expérience l'an prochain, et qu'ils prolongeront le salon pour éviter la cohue des journées du week-end. Quant à un hypothétique déménagement, autant ne pas y penser : les organisateurs persistent à croire que le vélodrome se prête parfaitement à ce type de salon. Le Palais des congrès? Pas question, disent-ils, à cause du nombre trop restreint d'espaces de stationnnement.

Peu d'espoir pour le consommateur

Pour le consommateur, ce salon risque malheureusement de tourner à vide puisqu'en conférence de presse, lors de la journée d'ouverture, M. Rodrigue Biron, ministre tuteur de la Société des alcools du Québec, a manifesté le désir de réduire et non pas d'augmenter le nombre de produits offerts en succursales, afin de permettre à la SAQ de réduire les coûts de ses inventaires.

Il faut donc s'attendre à ce que cette mesure fasse partie des recommandations du ministère lorsqu'elles seront finalement acceptées par le conseil des ministres. Les seuls espoirs des viticulteurs étrangers se limitent donc à l'inscription au répertoire de la SAQ pour les maisons et les salons des vins.

Quant aux producteurs de vins québécois, seulement trois sur une douzaine étaient présents au salon. Les absents ont donc raté une belle occasion de se faire connaître, voire apprécier, par des milliers d'oenophiles. Et comble de malheur, ceux qui n'ont pas boudé le salon ont été victimes de la maladresse du ministre Biron quand il a décidé d'offrir en souvenir des magnums d'un producteur québécois qui justement brillait par son absence au salon.



Le kiosque de la SAQ

Pour terminer sur le salon où on a remarqué la présence du futur président de la SAQ, M. Marcel Bellehumeur, il importe de souligner l'étroite collaboration offerte par la société aux organisateurs ainsi qu'aux exposants du salon.

Le kiosque d'information conçu à l'intention des consommateurs s'est avéré fort populaire auprès de ceux-ci. Devant autant de bonne volonté à laquelle la SAQ n'avait pas habitué l'industrie depuis quelques années, il est malheureux que le kiosque du comptoir des commandes ait comporté une orthographe qui laissait à désirer. Le «t» et les accents manquants ont rapidement été ajoutés, mais le mal était fait car c'est dans cet état que se trouvait le kiosque lors du passage du ministre tuteur...

Pas d'urgence...à l'urgence

Les difficultés financières des centres hospitaliers ne sont évidemment pas étrangères à la diminution des services offerts, mais ceux qui sont maintenus devraient l'être sans la moindre retenue.

Exemple. Un confrère se présente à l'urgence de l'hôpital Saint-Luc dans la nuit de dimanche à lundi, soufrrant d'un claquage musculaire. Passe encore peut-être qu'on l'ait fait patienter pendant plus de deux heures avant de s'occuper médicalement de lui. Mais on ne peut en dire autant du préposé à la sécurité, qui aurait sans doute pu faire preuve d'un plus grand discernement vis-à-vis ce collègue éclopé.

En arrivant, notre malheureux confrère avait garé sa voiture le plus près possible de l'entrée d'urgence, vu la grande difficulté qu'il éprouvait à marcher. Malgré tout, le préposé à la sécurité l'a forcé à changer sa voiture de place et à aller la stationner ailleurs sous prétexte que l'espace occupé était réservé pour les médecins.

Si le nombre d'espaces avait été très réduit, notre collègue aurait sans doute compris. Mais comme le terrain de stationnement comporte près de 100 places à son avis, et comme il était permis de douter qu'il puisse se remplir en pleine nuit, notre collègue ne comprend pas l'opportunité de forcer un éclopé à aller déplacer sa voiture.

Quatre Montréalais honorés

Quatre Montréalais ont été récemment honorés par M. Charles Lapointe, alors ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme, à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme. Il s'agit de MM. Reginald K. Groome, président de Hilton Canada Inc.; Gérard Delage; Claude Saint-Jean, restaurateur; et Antoine Samuelli, directeur général de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Les récipiendaires ont reçu une médaille frappée spécialement pour l'occasion afin de marquer leur contribution à l'industrie touristique canadienne.

30,000 permis révoqués à cause de l'alcool

■ Cette année, quelque 55,000 automobilistes québécois verront leur permis de conduire révoqué, comparativement à 50,000 l'an dernier. La Régie de l'Assurance-automobile s'inquiète cependant d'une chose: c'est pour avoir conduit en état d'ébriété que 30,000 conducteur perdront leur permis.

A l'occasion de la prochaine période des Fêtes, des messages publicitaires devraient êre diffusés et les policiers se montreront particulièrement sévères sur les routes.

La Régie projette par ailleurs de communiquer avec tous les conducteurs qui auront été trouvés coupables de conduite en état d'ébriété, afin de leur venir en aide. Les différents programmes offerts par le ministère des Affaires sociales seront expliqués à ces automobilistes qui pourront s'en prévaloir. La Régie travaille actuellement à la planification de ce nouveau service qu'elle entend offrir.

IL NE RESTERAIT QUE L'ENTRETIEN

La CTCUM et les employés de bureau proches d'une entente

■ Les négociations entre la Comission de transport de la CUM et les représentants syndicaux de ses 435 employés de bureau (CSN) reprennent aujourd'hui, à la demande même de la partie patronale.

PIERRE BELLEMARE

Cependant, l'assemblée générale tenue hier par ce syndicat en présence de 180 membres a posé un geste significatif en se dissociant de la stratégie (la ligne dure) suivie depuis le début par le syndicat des 2,200 employés d'entretien, également affilié à la CSN.

M. Michel Bénard, président du syndicat des employés de bureau, a expliqué que la conjoncture actuelle lui interdit tout entêtement dans le litige qui n'a fait que s'envenimer au lendemain des Fêtes.

«Je respecte la position des «gars» de l'entretien, mais il existe aussi une autonomie d'action dans chaque unité syndicale», d'ajouter M. Bénard, dont les troupes ont presque unanimement choisi d'emboîter le pas aux 4,100 chauffeurs et opérateurs de métro.

Equité avec la Fraternité

La Fraternité des chauffeurs travaille d'ailleurs depuis l'assemblée de jeudi dernier à s'entendre avec la CTCUM sur un protocole concernant les «incidents» durant le conflit. En somme, une technicalité avant la signature définitive de la nouvelle convention collective acceptée dans une proportion de 81 p. cent.

Toutefois, M. Bénard et les siens exigent la parité avec les autres syndicats, c'est-à-dire 7 p. cent d'augmentation la première année avec une indexation à partir de 10 p. cent d'inflation.

C'est en soutenant que ses employés de bureau gagnent plus cher que leurs homologues dans le secteur privé que la CTCUM a décidé en janvier de leur soumettre des offres monétaires moins généreuses que celles présentées à ses autres employés (chauffeurs, opérateurs et entretien).

On leur propose un p. cent de moins au chapitre du salaire et une formule d'indexation qui est également de un p. cent moindre que celle qui a été faite aux autres syndicats. En outre, les employés de bureau exigent de la CTCUM qu'elle satisfasse leurs demandes sur trois questions normatives. Les observateurs s'attendent à une entente prochaine...ce qui laissera le syndicat de l'entretien (CSN) continuer la lutte tout fin seul.

Un deuxième Canadien sur le toit du monde

■ KATMANDOU (PC) — Un porte-parole de l'expédition canadienne de l'Everest a annoncé que Alan Burgess, 33 ans, de Canmore, en Alberta, a commencé l'escalade finale, soit le kilomètre restant, pour parvenir au sommet du toît du monde.

Burgess deviendrait ainsi le second Canadien à atteindre le sommet. Il suivra le même itinéraire que Laurie Skreslet, qui fut le premier Canadien, lundi, à atteindre le sommet de 8,848 mètres (29,028 pieds), en compagnie de deux guides tibétains.

Burgess sera lui aussi escorté de deux guides sherpas, Lhapka Shering et Pema Dorje.

D'origine britannique, Burgess avait déjà tenté, à l'hiver de 1980-81, d'escalader l'Everest, mais la tentative s'était soldée par un échec.

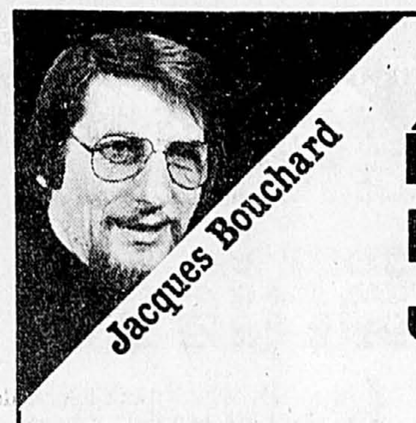
Québec maintiendra ses poursuites contre la GRC

■ (PC) — Le gouvernement du Québec maintiendra ses poursuites judiciaires contre 10 agents de la Gendarmerie royale du Canada relativement au vol de la liste des membres du Parti québécois en 73, et la date du procès devrait être fixée le 1er novembre.

Il est toutefois prévisible que les avocats de la défense invoquent la décision rendue la semaine dernière en Cour supérieure du Québec par le juge Benjamin Greenberg pour soutenir que leurs clients ne peuvent recevoir un procès équitable à cause des remarques faites par le premier ministre René Lévesque, cet été, à l'Assemblée nationale.

Ces remarques du premier ministre, en réponse à une question du leader libéral du moment, M. Claude Ryan, ont été citées par le juge Greenberg pour motiver la suspension de procédure contre l'agent Vermette. Le juge a également blâmé M. Ryan pour avoir posé des questions relativement à cette affaire.

Le procès de Vermette avait été suspendu en mai dernier quand M. Lévesque avait comparé un des témoins à un putois.



Élection à Baie-Comeau: le parti défait demande un recomptage judiciaire

L'élection très serrée de **Roger Thériault** à la mairie du «Grand-Baie-Comeau» dimanche dernier est contestée. Le parti de «L'Alliance» dirigé par l'ex-maire de Baie-Comeau, **Henry Leonard**, a décidé de demander un recomptage judiciaire.

C'est ce que LA PRESSE a appris hier. Dimanche dernier, Roger Thériault avait été élu maire de cette nouvelle ville, née de la fusion forcée par le gouvernement du Québec des municipalités de Baie-Comeau et Hauterive, en obtenant une majorité de 174 voix sur son seul adversaire, **Henry Leonard**.

Après les résultats de cette élection qui est loin de régler les problèmes et les frictions qui existent entre les citoyens de la municipalité de Baie-Comeau et de Hauterive, la situation est encore plus explosive qu'auparavant, estiment les observateurs politiques de cette région de la Côte Nord.

Comme il y a eu environ 260 bulletins de rejetés le soir du dépouillement du scrutin, les supporteurs d'Henry Leonard espèrent réussir à faire balancer assez de vote pour au moins obtenir un nouveau scrutin.

Selon les dispositions contenues dans la Loi des cités et villes, les mécanismes pour obtenir un recomptage judiciaire sont assez souples, a souligné à LA PRESSE, Me **Pierre Turmel**, avocat au contentieux du ministère des Affaires municipalités, dirigé par **Jacques Léonard**.

Un président engagé

On met en doute aussi le rôle joué par le président de cette élection, **Gabriel-Yvan Gagnon**, ex-secrétaire de l'ex-ministre **Lucien Lessard**, qui a parrainé le projet de loi de cette fusion entre les deux villes dans le seul but de régler une vieille querelle politique avec Henry Leonard.

Avec les dispositions contenues dans la loi 47, Gabriel-Yvan Gagnon est devenu aussi greffier de la nouvelle ville du Grand Baie-Comeau, poste qu'il occupait d'ailleurs à la municipalité de Hauterive aux prises avec de sérieuses difficultés financières avant la fusion.

C'est en particulier pour cette raison que les citoyens de Baie-Comeau se sont opposés à cette opération. Ils craignent de payer les pots cassés de l'administration de **Maurice Boutin** qui, a la dernière minute, a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Depuis son élection, dimanche, le nouveau maire Roger Thériault, tente de se démarquer du Parti québécois, qui est en grande partie responsable de son élection. Cette opération est difficile à réaliser. D'autant plus, que trois jours avant le vote, soit le jeudi, **Lucien Lessard** avait demandé à la population de voter pour son poulain, un cadre d'Hydro-Québec, n'ayant aucune expérience des affaires municipales.

Par ailleurs, ceux qui continuent à s'opposer farouchement à la fusion envisagent de tenir une grande assemblée publique au cours de la semaine prochaine à Baie Comeau. Une opération risquée, le climat éant déjà très explosif:

Charron reçoit une plaque

Normand H, ce citoyen qui avait obtenu la signature de 50,000 montréalais s'opposant aux grèves des empoloyés de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, a remis un plaque souvenir à l'ex-ministre **Claude Charron**.

Ce geste a été posé par Normand H. dans le but de souligner un fait très important: Claude Charron, même ministre, a su rester près de la population, écouter et comprendre les préoccupations de ses électeurs du comté de Saint-Jacques, notamment.

Sur cette plaque souvenir qu'il a payé de sa poche, on peut lire: « A Claude Charron, pour tous les services rendus à la population ».

• • •

Co-présidence au congrès du PC

L'avocat montréalais, Jean Guilbeault, vient d'être nommé au poste de co-président pour le congrès du Parti conservateur, qui aura lieu à Winnipeg, en janvier. C'est à cette occasion que les délégués auront à se prononcer sur le leadership de leur chef, **Joe Clark**.

Il est évident que si les sondages continuent à se maintenir avec une intention de vote de 45 p. cent aux conservateurs et si le PC remporte au moins deux des trois comtés lors des partielles du 12 octobre, Joe Clark obtiendra facilement l'appui de ses troupes.

POUR OBTENIR LE DROIT DE SE SYNDIQUER

Les employés du parlement poursuivront le gouvernement

OTTAWA-Décidés à se syndiquer malgré l'opposition des députés, des employés du parlement ont annoncé hier qu'ils traîneront le gouvernement fédéral devant les tribunaux pour le forcer à respecter la liberté d'association prévue dans la nouvelle Charte des droits.

GILLES PAQUIN
(de notre bureau d'Ottawa)

Alors que la plupart des fonctionnaires peuvent maintenant se regrouper dans le but de négocier des conventions collectives, une vieille tradition l'interdit a ceux du parlement, a noté le porte-du comité provisoire, M. Jacques Audette. Selon lui, cette époque est révolue.

« Nous sommes 3,000 personnes qui travaillons dans ce qui se veut le château de la démocratie. Mais nous n'avons aucun droit, a ajouté M. Audette au cours d'une conférence de presse. Nous vivons dans la crainte constante de mises à pied arbitraires, sans aucun moyen de défense ».

Lancé en juin dernier, avec l'appui de l'Alliance de la fonction publique, le Comité provisoire des employés du parlement regroupe des membres du personnel de la Chambre des communes, du Sénat, de la Bibliothèque parlementaire et des adjoints de députés. Leurs salaires suivent habituellement ceux de la Fonction publique, mais leurs conditions de travail diffèrent, en raison des horaires irréguliers des travaux du Parlement.

Cause-type importante

D'après l'avocat de l'Alliance, Me Stephen Krashinsky, de Toronto, il s'agit là d'une cause-type dont les retombées dépasseront l'enceinte parlementaire. «Plusieurs des lois du travail adoptées par les provinces contiennent des clauses d'exceptions excluant différentes catégories d'employés de la négociation collective dit-il. Notre cause pourrait servir de précédent pour abolir ces exceptions.»

Il cite en exemple les lois de l'Alberta et de l'Ontario qui touchent les ouvriers agricoles et les aides domestique. Ils sont directement intéressés par la disposition de la Charte des droits qui traite de la liberté d'association et cette première requête devant les tribunaux ne saurait les laisser indifférents.

«Le subterfuge, fait-il valoir,qui prive les employés du parlement de leur droit à la négociation collective est injuste, discriminatoire et illogique. Il est absurde et inéquitable que les fonctionnaires du Conseil privé adhèrent à un syndicat (l'Alliance de la Fonction publique) et jouissent du droit de négocier une convention collective, alors que les travailleurs des restaurants du parlement sont privés de ce droit.»

En agissant de la sorte le gouvernement canadien viole les accords internationaux qui reconnaissent le droit d'association, soutient l'avocat. Il cite la Convention de l'Organisation internationale du Travail de 1948 et celle des Nations-Unies de 1966, toutes deux endossées par Ottawa.

Au cabinet de la présidente des Communes, Mme Jeanne Sauvé, on ne manifeste aucun étonnement devant la déclaration des employés. Mais on souligne qu'aucune loi n'interdit leur syndicalisation. Il s'agit simplement d'une tradition parlementaire. Souvent évoquée au cours des années, la formation d'un syndicat a toujours été vue d'un mauvais oeil par les parlementaires qui craignent de voir un jour un piquet de grève devant le siège du gouvernement.

Le sort de Clark se jouera en bonne partie mardi

OTTAWA (PC) — Les adversaires du chef du Parti progressiste conservateur au sein même du parti de M. Joe Clark se préparent à déclencher une nouvelle offensive pour obtenir la tête du leader tory, mais leur plan dépend en grande partie de l'issue de trois élections complémentaires qui se dérouleront mardi prochain.

Les adversaires de M. Clark, qui insistent pour que la question d'un congrès de direction fasse l'objet d'un vote lors de la prochai ne réunion annuelle qui aura lieu au début de 1983, ont été relativement silencieux depuis qu'un caucus tenu en janvier dernier a exigé que les conservateurs lavent leur linge sale en famille.

Mais cela n'a pas empêché les mécontents de comploter dans les coulisses même si M. Clark a bénéficié d'une confortale avance sur MM. Trudeau et Broadbent dans les sondages d'opinion tout au cours de l'été.

Au moins deux groupes d'adversaires sont sur le qui-vive advenant la moindre perte de popularité du Parti conservateur et une piètre performance aux trois élections partielles comme excuses pour recommencer à critiquer M. Clark ouvertement.

Un de ces groupes est constitué d'une poignée de députés qui affirment jouir de l'appui d'au moins deux anciens premiers ministres (provinciaux) conservateurs.

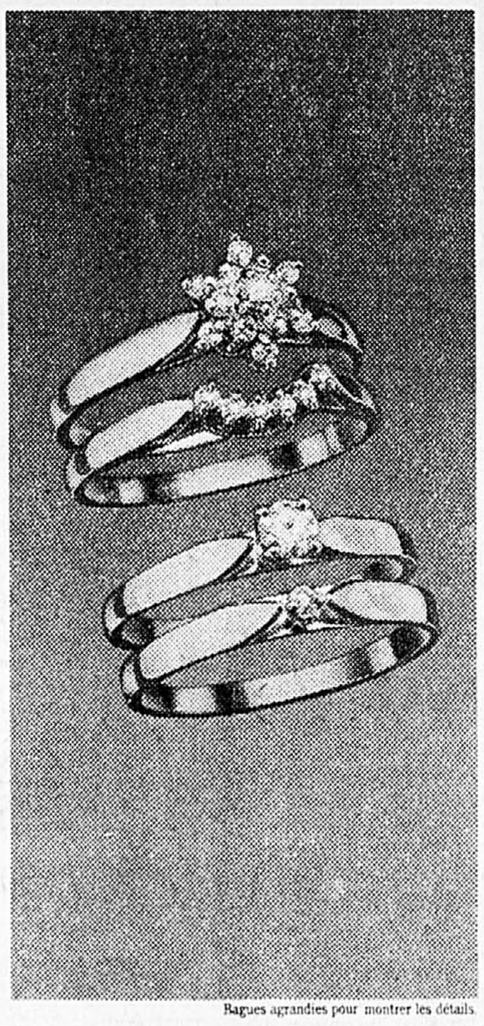
L'autre groupe de mécontents est dirigé par John Morrison, celui-la même qui avait pris la direction du Comité de révision du PC mais qui avait échoué dans sa tentative pour obtenir un vote sur le leadership de Joe Clark lors de la dernière réunion annuelle du PPC.

M. Morrison, dont le groupe contestataire est connu sous l'appellation «Canadiens en faveur d'un nouveau leadership», soutient que les tories auraient de meilleures chances de se débarrasser du premier ministre Trudeau et du Parti libéral, lors des prochaines élections générales, s'ils se donnaient un nouveau chef.

Les amoureux aiment les ensembles pour la mariée chez Peoples.

Chez Peoples, nous savons que la valeur est beaucoup plus qu'une question de prix. Nous prendrons le temps de vous dire tout ce que vous avez toujours voulu savoir au sujet des diamants. Nous avons un beau choix à prix raisonnable protégé par notre garantie explicite de dix points.

Comparez notre ensemble à solitaires et vous saurez que vous avez trouvé tout un achat. Un diamant brillant sur la bague de fiançailles rehausse celui serti sur le jonc. Les montures en or 14 kt sont assorties pour la vie. Bague de fiançailles, seulement 270 $. Jonc, 125 $. Ensemble, 395$



Si elle aime la tradition, voici les bagues que vous cherchez.

Faites votre déclaration avec cette bague classique en or 14 kt avec noeud de diamants. Emerveillez-la davantage avec ce jonc à plusieurs diamants. Vous n'avez pas à chercher longtemps pour vous rendre compte qu'il n'y a qu'un endroit où vous pouvez vous permettre tant de diamants ...C'est chez Peoples. Bague de fiançailles, 400 $. Jonc, 195 $. Ensemble, 595$

Vous voulez lui offrir la lune...mais vous avez un sens pratique quant au prix...alors, pensez Peoples.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES PEOPLES Les diamantaires par excellence

Bagues agrandies pour montrer les détails.

PEOPLES



Des gens dignes de confiance.

Le Carrefour Laval
Place Portobello
Place La Salle Shopping Centre
Plaza Alexis Nihon

Centre Laval
Les Galeries D'Anjou
Plaza St. Hubert

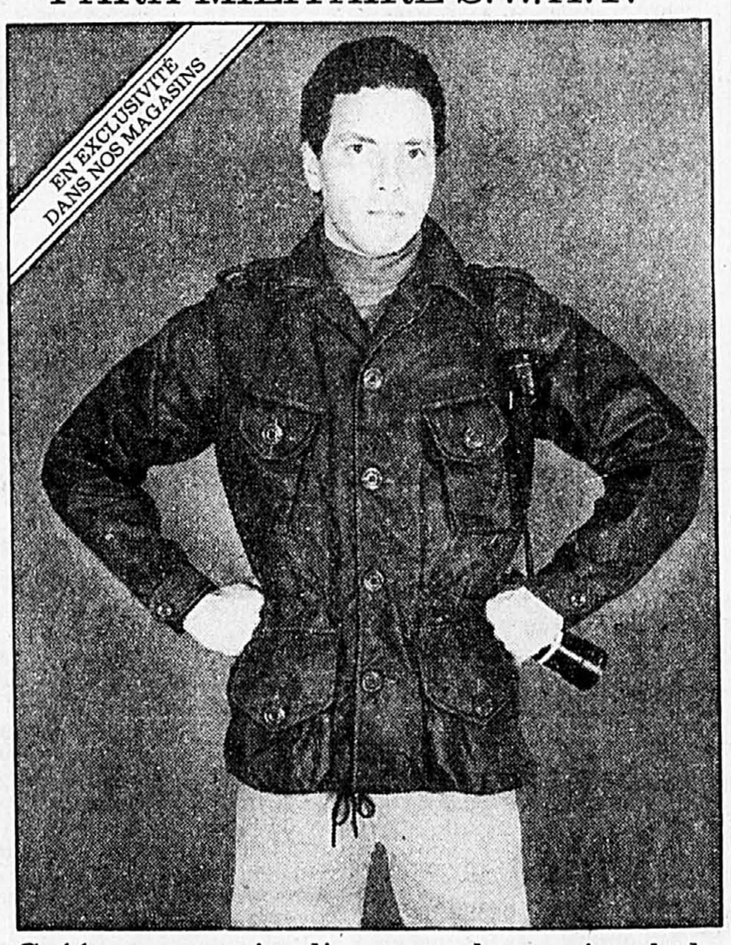
1015 Ouest Rue St. Catherine
Centre d'Achats Fairview
Place Rosemere

Les Galeries Richelieu
Les Galeries St. Laurent
Place Vertu

A.Gold & Sons®

PRÉSENTE EN EXCLUSIVITÉ

L'AUTHENTIQUE VESTE PARA-MILITAIRE S.W.A.T.*



Créée en premier lieu pour le service de la police de Californie. Maintenant nous vous la présentons à Montréal

Seulement $80

Veste pour l'escouade technique — offert en vert olive

* ("Special Weapons Attack Team Jacket")

- 4 poches à dessus monté sur élastique
- Grands revers boutonnés
- Taille froncée sur un ruban
- Bas resserré par un cordon
- Poches profondes spéciales pour munitions
- Epaulettes boutonnées
- Revers réglables par pression
- Boutons de style militaire

DANS TOUS NOS MAGASINS EN TAILLES TRÈS PETITE, PETITE, MOYENNE, GRANDE, TRÈS GRANDE.

388 o., STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL •

A.Gold & Sons®

• LES PROMENADES ST-BRUNO • 960 o., STE-CATHERINE • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

AMERICAN EXPRESS - VISA - MASTERCARD - DINERS - CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

Les négociations sont rompues entre Québec et les fonctionnaires

■ QUEBEC (PC) — Les négociations entre le gouvernement et ses 41,000 employés de la fonction publique ont été rompues hier à la suite du rejet de la proposition syndicale d'accepter un gel des salaires de 12 mois.

«Nos membres n'auront plus d'autre choix que de subir les coupures de la Loi 70», a déclaré hier après-midi le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, Jean-Louis Harguindeguy, après avoir été informé que la ministre de la Fonction publique Denise Leblanc-Bantey, jugeait inacceptable sa contre-proposition de la semaine dernière.

«Nous, nous avons démontré notre bonne foi en proposant un gel des salaires tandis que le gouvernement a démontré qu'il n'était pas de bonne foi dans les négociations, si l'on peut appeler ça des négociations. On revient à la période de dictature de Duplessis», a commenté le chef syndical.

Pour M. Harguindeguy, il est inutile de continuer de négocier même sur les clauses normatives, «car il est évident qu'il n'y a pas moyen de négocier.»

Dans sa contre-proposition du 30 septembre, le SFPQ acceptait un gel des salaires, sur la base des traitements actuels, pour la période du 1er juillet dernier au 30 juin 1983.

Le SFPQ avait entrepris les négociations avec le gouvernement à la mi-septembre. Les deux parties se sont rencontrées une douzaine de fois et se sont entendues sur quelques clauses normatives de deuxième importance. Il reste à régler les sujets intimement liés au monétaire, soit la carrière et la sécurité d'emploi.

La ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey, a qualifié la proposition d'inacceptable parce que, dit-elle, il ne s'agit pas d'un gel mais plutôt du maintien d'une augmentation de 9 p.c. versée depuis le premier juillet dernier.

Selon elle, la demande syndicale impliquerait des déboursés additionnels de $46 millions par rapport aux dispositions prévues dans la Loi 70.

Si elle était appliquée à l'ensemble des 300,000 employés du secteur public et parapublic, la même demande équivaudrait à un montant de quelque $300 millions.

«Cela diminuerait de près de 60 p.c. l'effort financier de $521 millions demandé aux employés de l'Etat pour permettre au Québec de traverser la crise sans grossir davantage le fardeau déjà trop lourd que doit assumer l'ensemble de la population.»

SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Les demandes syndicales sont revisées à la baisse

■ TROIS-RIVIÈRES — Le front commun intersyndical dans les négociations des secteurs public et parapublic devrait présenter des demandes salariales s'approchant plutôt du 4 p. cent pour l'année 1983 au lieu du 11.9 p. cent qui avait été annoncé antérieurement, au début du mois de septembre.

En effet, au cours de leur tournée à Trois-Rivières dans le cadre d'une tournée d'information des membres du secteur public, les

C.V. MARSOLAIS
(envoyé spécial de LA PRESSE)

coordonnateurs syndicaux pour la CSN et la FTQ, MM. Réal Lafontaine et Jean-François Munn ont tenu à préciser lors d'une conférence de presse que les demandes salariales qui devraient faire l'objet d'une entente entre les centrales lundi prochain, lors d'une réunion commune de leurs représentants, devraient être les suivantes: un 4 p. cent d'augmentation en juillet et un 4 p. cent en octobre 83, ce qui signifie pour l'ensemble de l'année 1983 une augmentation uniforme et moyenne de 4 p. cent pour l'ensemble des 300,000 salariés du secteur public.

Cette demande de 4 p. cent est tout à fait différente de la demande originale qui se chiffrait à 11.9 p. cent pour l'année 1983. Il faut aussi signaler que le proposition annoncée au début de septembre



Jean-François Munn et Réal Lafontaine. Photothèque LA PRESSE

incluait cependant l'augmentation de 2.8 p. cent qui devait être versée en janvier à tous les employés du secteur public.

Autrement dit, au lieu d'accepter une réduction de 19 p. cent de leurs salaires pour les trois premiers mois de l'année, les centrales syndicales en contre-partie demandent un gel de leurs salaires à leur niveau actuel jusqu'au 30 juin 1983 et une augmentation de 4 p. cent en juillet et de 4 p. cent en octobre pour le rester de l'année 1983.

Selon les coordonnateurs du front commun CSN-FTQ, la nouvelle voulant que le gouvernement s'apprête à convoquer une table de concertation à la mi-novembre en même temps que les négociations dans le secteur public et parapublic ne semble pas avoir d'effet sur les négociations à ce moment-là. En effet, M. Jean-François Munn, coordonnateur du front commun pour la CSN, souligne que les trois centrales ont toujours été d'accord pour que la priorité actuelle soit mise sur la lutte au chômage. Quant aux priorités des employés du secteur public, dit-il, c'est plutôt la sécurité d'emploi qui est au centre du débat.

M. Munn dit que le président de la CSN, Léopold Corriveau, a toujours dit qu'il ne serait pas question de troc à une table de concertation mais plutôt de trouver les moyens de s'entendre sur une politique de plein emploi.

De l'accusation de l'ex-ministre Claude Charron qui faisait au début de la semaine son testament politique et qui signalait que les centrales syndicales passaient 95 p. cent de leur temps à défendre les droits et privilèges de leurs membres, le représentant de la CEQ, M. Raymond Johnston, a signalé que les centrales se sont toujours préoccupées des questions de création d'emplois et ont toujours mis de l'avant des mesures économiques et sociales. Selon lui, c'est prendre des raccourcis qui sont de la même nature de ceux qu'il a pris lui-même en certaines occasions et dont il vaut mieux ne pas revenir.

M. Réal Lafontaine devait ajouter que lorsque les centrales ont demandé une baisse du chômage ou des taux d'intérêt, ce n'était pas seulement pour les employés des secteurs public et parapublic mais pour tous les travailleurs.

M. Munn a souligné pour sa part que le gouvernement fédéral en trouve des solutions que pour les entreprises en péril comme Dome Petrolium et qu'il ne trouve absolument aucune solution pour les autres catégories d'employés ou des gens qui sont en chômage.

Le nombre d'immigrants diminué?

■ OTTAWA (PC) — Le Canada pourrait diminuer le nombre d'immigrants et de réfugiés qu'il accepte, afin de sauvegarder les emplois pour les Canadiens, a avisé le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, hier.

Le portrait plutôt déprimant du chômage est le facteur le plus influent dans la détermination du quota d'immigrants, que le Parlement étudiera le 1er novembre, a annoncé M. Axworthy.

Il a refusé de confirmer les rumeurs selon lesquelles une proposition aurait été faite, à l'effet de diminuer le quota de réfugiés admis l'an prochain de 14,000 à 10,000 personnes.

Toutefois, un porte-parole du ministère a admis que «ça reste une possibilité».

«Nous devons étudier l'ensemble de la politique d'immigration en relation avec la situation générale de l'économie canadienne et face à ce que nous pouvons absorber», a révélé M. Axworthy.

«Vous n'aidez pas grand monde si vous les acceptez mais ne pouvez leur offrir le genre d'aide dont ils ont besoin.»

Il a ajouté que de nombreux réfugiés admis dans les années passées, dont plusieurs boat people, ne sont maintenant plus «parrainés» et ne peuvent dénicher d'emploi.

M. Axworthy a précisé qu'aucune décision finale n'a encore été prise. Le ministère s'affaire actuellement à consulter divers intervenants, au Canada et ailleurs, «afin d'obtenir un portrait plus représentatif de ce que la communauté canadienne peut accepter et absorber d'une manière équitable».

Le chômage atteint maintenant un record de 12.2 p. cent, depuis la crise des années 30, et le Conseil économique du Canada a récemment prévenu que le taux stagnerait au-dessus de 10 p. cent, pour les prochaines années.

Communes: Sauvé demeurerait présidente

■ OTTAWA (PC) — A l'approche de la reprise de la session parlementaire, le 27 octobre prochain, il semble de plus en plus assuré que Mme Jeanne Sauvé va conserver son poste de présidente de la Chambre des communes.

Il avait été question que Mme Sauvé soit nommée ambassadrice, en particulier au Vatican, mais les jours ont passé et elle est toujours speaker.

«Mme Sauvé était speaker, est speaker et sera speaker», a affirmé Mme Nicole Sénécal, porte-parole du cabinet du premier ministre Trudeau.

Selon certains, M. Trudeau hésiterait à confier une autre fonction à Mme Sauvé en cette période d'incertitude politique, car il ne tiendrait pas à se trouver dans l'obligation de tenir une autre élection partielle.

• AKAI • TECHNICS • SANYO • AUDIO-TECHNICA • TELEC • RCA • TDK • PANASONIC • FISHER • CRAFTMAN • HARTLEY • CERWIN • PIONEER • KENWOOD •

J.M. SAUCIER Électronique Ltée.

Les photos et les dessins de cette annonce peuvent légèrement différer des modèles en vente.

Joignez-vous aux autres! Faites partie du CLUB VIDÉO de J.M. Saucier Electronique Ltee dont voici les avantages:
• Location de film pour vidéo-disques et cassettes à partir de $1.00 par jour.
• Centaines de nouveaux films parmi les plus populaires et de tous genres.
• Cassettes vierges à prix spécial pour tous les membres.
• Léger dépôt requis.

SEMAINE RCA
À l'achat d'un téléviseur ou d'un vidéo RCA ci-dessous mentionnés, la cie RCA vous fera parvenir un chèque au montant de $30 ou $50 selon le cas.
NE MANQUEZ PAS CETTE CHANCE...

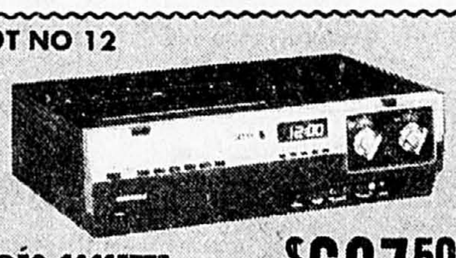
J.M. SAUCIER PRÉSENTE SA VENTE D'ENTREPÔT
PAYEZ ET EMPORTEZ quantité limitée
DE 20% à 40% DE RÉDUCTION

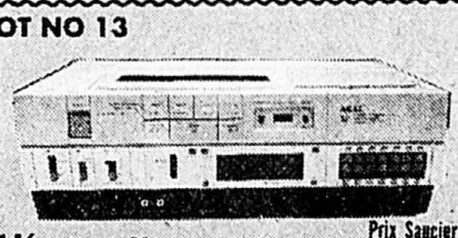
• Quantité limitée. Dans les lots vous trouverez les marques citées ci-dessous. Les Photos peuvent différer des modèles en vente.

RCA Panasonic HITACHI MAGNAVOX SYLVANIA TOSHIBA ZENITH AKAI



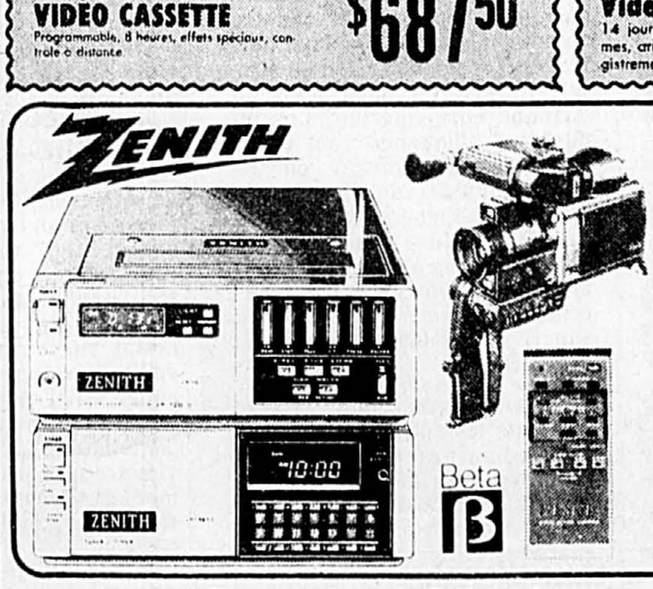
LOT NO 1 TÉLÉCOULEURS 9 po. PRIX SAUCIER $327.97
LOT NO 2 TÉLÉCOULEURS 14 po. PRIX SAUCIER $337.97
LOT NO 3 TÉLÉCOULEURS 14 po. PRIX SAUCIER $377.97
LOT NO 4 TÉLÉCOULEURS 20 po. PRIX SAUCIER $427.97
LOT NO 5 TÉLÉCOULEURS 20 po. PRIX SAUCIER $447.97
LOT NO 6 TÉLÉCOULEURS 20 po. PRIX SAUCIER $539.97
LOT NO 7 TÉLÉCOULEURS 20 po. PRIX SAUCIER $547.97
LOT NO 8 TÉLÉCOULEURS 20 po. 105 canaux PRIX SAUCIER $597.97
LOT NO 9 TÉLÉCOULEURS 20 po., 105 canaux, contrôle à distance $647.97
LOT NO 10 TÉLÉCOULEURS 20 po., certains PRIX SAUCIER $697.97
LOT NO 11 TÉLÉCOULEURS 26 po. PRIX SAUCIER $697.97

LOT NO 12

VIDÉO CASSETTE
Programmable, 8 heures, effets spéciaux, contrôle à distance
$687.50

LOT NO 13

Vidéo cassette
14 jours, programmable 8 programmes, arrêt sur image, 8 heures d'enregistrement.
Prix Saucier $999.98

SPÉCIAL
Cassettes Vidéo VHS 6 heures RCA Pqt de 6, seulement $17.47 ch.

Câblo-sélecteur à commande à distance JERROLD 400, pouvant recevoir jusqu'à 50 chaines. $115
Convertisseur Phillips $49.95
Convertisseur Phillips sans fil modèle CTCL $115

ZENITH

VIDÉO PORTATIF VR-9800-50
Très léger 11.5 lb avec pile Lecture Beta I, II, III! Effets spéciaux en marche avant ou arrière. Télécommande sans fil.
CAMÉRA VC-1600
Objectif zoom 6x combiné avec macro réglage automatique du diaphragme. Le tout pour...
Prix Saucier $2498

ZENITH

VIDÉO VR-9775PT
Trois têtes de lecture vidéo. Chargement frontal - Télécommande infrarouge sans fil - Programmable 14 jours - Image claire au ralenti à vitesse multiple.
Prix Saucier Beta $1398

ZENITH Beta

Vidéo VR-8910
Programmable 7 jours - 5 heures d'enregistrement - Lecture Beta II, III - avec télécommande 105 canaux
Prix Saucier $898.98

Cette vente s'adresse aux particuliers seulement • Limite 1 article par client • Renseignements au magasin seulement

VASTE STATIONNEMENT GRATUIT • CES PRIX S'APPLIQUENT SUR ACHAT COMPTANT SEULEMENT

Heures d'ouverture: Lun. au Merc.: 9h30 a 17h30, Jeu. et Ven.: 9h30 a 21h. Samedi: 10h a 17h.

10090, ST-LAURENT
METRO SAUVÉ Entre Sauvé et Fleury
389-3541
389-3542

• PIONEER • KENWOOD • AKAI • TECHNICS • SANSUI • PIONEER • KENWOOD • CRAFT

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Engraisser les gens déjà gras

Les économistes du Front commun intersyndical prétendent qu'en réduisant sa masse salariale de $641 millions avec sa loi 70, le gouvernement Lévesque n'améliore pas sa situation mais l'aggrave au contraire. Non seulement, en effet, ne réduira-t-il ainsi son déficit budgétaire que de $198 millions, mais il contribuera à une réduction du produit national brut (pnb) de l'ordre de $1.3 milliard.

Le raisonnement est plutôt simple. Les employés de l'Etat ayant des salaires moindres, leurs achats de biens de consommation diminueront d'autant. Il y aura, en conséquence, baisse de la production et augmentation du chômage. Tous ces effets combinés donneront ce manque à gagner de plus de un milliard pour le pnb.

Si vous faites remarquer aux experts syndicaux qu'en l'absence d'un gel de la masse salariale, le déficit budgétaire du gouvernement dépassera les bornes du raisonnable, ils vous répondront qu'il ne faut pas craindre d'augmenter ses déficits en temps de récession pour stimuler l'économie.

Mais, si cette théorie est valable, pourquoi ne pas la pousser plus loin et exiger non seulement que les salaires des travailleurs du public ne soient pas gelés, mais qu'ils soient considérablement augmentés. Allons-y à fond de train: doublons, triplons ces salaires. On aura ainsi plus d'argent en circulation; les achats de biens de consommation suivront la même courbe (c'est loin d'être sûr, surtout dans le cas des hauts salariés, mais, passons); la production en sera stimulée et de nombreux emplois créés.

Evidemment, l'accroissement de la masse monétaire qui ne suit pas une augmentation de services est susceptible de provoquer des problèmes. Cela pourra créer, notamment, de l'inflation qui affectera surtout les travailleurs du secteur privé. Mais il faut supposer qu'il appartiendra à ces derniers de se débrouiller.

Au fait, pourquoi ne demanderait-on pas à l'Etat de forcer également le secteur privé à emboîter le pas et à hausser lui aussi ses salaires. On voit d'ici les sommes fabuleuses qui seraient libérées pour la consommation et leur effet multiplicateur sur la production et l'emploi.

C'est simple, mais il s'agissait d'y penser.

Evidemment, dans le secteur privé, il faudrait s'en tenir aux entreprises qui n'ont pas à subir la concurrence de l'extérieur, comme la construction, la coiffure, l'hôtellerie, etc. Dans certains de ces cas, on se trouverait à engraisser aussi des gens déjà privilégiés, mais il faudrait fermer l'oeil puisque ce serait pour le bien général.

En somme, mettons beaucoup, beaucoup d'argent en circulation et tout ira comme sur des roulettes. Si ça ressemble à du crédit social, on rétorquera que c'est pur hasard. De toute façon, il s'agirait de créer le nouveau dicton suivant: «Ce qui est bon pour le secteur public est bon pour l'ensemble de la province».

Non, à la vérité, cette façon de voir, cette façon de justifier l'injustifiable, ne convaincra pas grand monde.

Si l'on doit, malgré l'avis de bien des experts, accroître encore les déficits budgétaires de l'Etat, ce devrait d'abord être pour aider à la naissance ou à la survie d'entreprises, pour stimuler les investissements ou l'exportation de nos produits.

Le Conseil économique du Canada est allé plus loin, il est vrai, ces jours derniers, en recommandant une réduction de deux milliards d'impôt au niveau fédéral, pour libérer ainsi de l'argent susceptible de servir à la consommation. Mais, outre qu'il n'est pas sûr que les autorités politiques voudront écouter ces avis, on aura noté que la formule, quand on la compare à celle des économistes des centrales syndicales, a au moins le mérite de ne pas favoriser une catégorie de travailleurs aux dépens des autres.

Vincent PRINCE



Droits réservés



Marcel Adam

Qui sont responsables de la crise économique?

Notre collègue Marcel Adam, qui rentre d'un congé bien mérité, se remet à l'oeuvre cette semaine: il signera régulièrement une chronique dans cette page.

Ce qui est particulièrement démoralisant dans la crise économique actuelle, c'est l'attitude de nos gouvernants qui non seulement se montrent impuissants à la résoudre mais, au surplus, tentent de faire croire qu'ils y sont eux-mêmes pour bien peu de choses.

Ils ont tous d'excellents alibis pour ne pas assumer leur part de responsabilité. Par exemple, le gouvernement fédéral trouve bien commode de soutenir que nous subissons les effets d'une crise internationale qui échappe à son contrôle d'une part, et de dénoncer les expectatives exagérées et le piètre sens du bien commun des citoyens d'autre part.

Pourtant, le premier ministre Trudeau a présenté les choses un peu différemment, au début de septembre, à Toronto, devant le Fonds monétaire international. Il a rappelé que cet organisme formé à Bretton Woods après la dernière guerre est né de la «certitude intellectuelle que le chaos économique et financier des années 30 aurait pu être évité...» Aussi tous les membres, a-t-il dit, «étaient habités par la même volonté d'empêcher que le monde ne connaisse de nouveau la misère et le désespoir engendrés par la crise économique mondiale des années 30...»

La leçon avait porté et les choses allèrent au mieux jusqu'aux années 70 alors que divers pays, explique M. Trudeau, adoptèrent des politiques nationales destinées à résoudre des problèmes internes, notamment le ralentissement de la croissance et la hausse du chômage. «Les théories de l'heure conseillaient une expansion de la demande et de nombreux pays industrialisés optèrent alors pour des politiques fiscales et monétaires fort expansionnistes.»

Et d'avouer avec une candeur qu'apprécieront les citoyens-boucs émissaires: «On n'avait pas prévu qu'en se recoupant, ces mesures engendreraient un boom inflationniste intenable, sans pour autant solutionner les problèmes structurels dans l'industrie. Nous savons maintenant que l'inflation ainsi provoquée a semé les germes de l'instabilité économique et de la stagnation à l'échelle nationale et internationale».

Dans ces propos on doit voir une admission de la responsabilité majeure des gouvernements dans la crise actuelle, eux qui ont non seulement renié le principe de l'interdépendance et celui de la solidarité internationale qui en découle, mais ont fait preuve, au plan intérieur, d'imprévoyance ou d'inconscience, à moins que ce soit d'incompétence ou tout simplement manque de courage. Oubliant les leçons de la dépression des années 30, ils se sont adonnés à des politiques économiques à courte vue, trop axées sur le rendement électoral à court terme.

Le gouvernement canadien s'est-il montré à cet égard plus sage et mieux avisé que ses partenaires internationaux? Qu'il suffise de rappeler qu'au chapitre du produit national brut per capita, le Canada est passé de la cinquième place qu'il occupait en 1976, au quatorzième rang en 1980. Ce classement de pays très différent reflète imparfaitement la réalité; mais une chose est certaine: depuis quelques années, le Canada se classe beaucoup moins bien que des pays comparables dont les citoyens étaient substantiellement moins riches que les Canadiens.

À qui la faute? Après ce qu'il a dit à Toronto, M. Trudeau ne peut éviter d'assumer une large part de responsabilité surtout qu'il a été aux commandes durant la décennie 70, au cours de laquelle, à son dire, le grand dérapage s'est produit.

En tout cas, pour l'Institut de recherche C.D. Howe il ne fait aucun doute que les graves difficultés économiques actuelles sont la conséquence de la mauvaise administration d'Ottawa depuis le début des années 70.

Pour cet organisme, le gouvernement fédéral est responsable d'avoir laissé croire que les budgets pouvaient stimuler l'économie au point de freiner la récession et le chômage et que les Canadiens étaient à l'abri des difficultés qu'éprouvaient d'autres pays. Au lieu de cela, le gouvernement aurait dû «aider les Canadiens à faire les ajustements difficiles que tous les autres pays ont été obligés de faire au cours de la dernière décennie pour améliorer leur sort».

M. Trudeau n'aime pas, bien sûr, que l'on se prête à cet exercice stérile qui consiste à répartir les responsabilités dans le gâchis actuel. Il voudrait au contraire que tous ensemble nous ne regardions que vers l'avenir, avec la ferme volonté de nous tirer collectivement du pétrin. Fort bien.

Mais comment pourra-t-on corriger nos maux et éviter une récidive si on n'en cherche pas les causes premières, si on ne se détermine pas à mieux profiter des leçons de la crise actuelle que nos gouvernants n'ont su le faire de la dépression des années 30?

Quand M. Vignola entre en campagne

À chaque campagne électorale de Montréal, les Montréalais se disent, entre eux, les résultats du scrutin: ils sont toujours certains de la victoire de Jean Drapeau. Et cette certitude entretenue et confirmée engendre une nécessaire et humble résignation chez ceux qui se présentent contre lui. Jacques Couture savait, comme ses partisans, qu'il ne pouvait pas gagner; Serge Joyal devait le savoir, même quand il affirmait consacrer sa vie politique future à la chose municipale; et tous les autres, farfelus ou sérieux, qui ont engagé le combat contre Jean Drapeau savaient pertinemment qu'ils marchaient vers la défaite.

Cette année, les candidats peuvent penser différemment; parce que Jean Doré peut miser sur un programme qui aura des échos en temps de crise économique; parce qu'Henri-Paul Vignola peut influencer une partie de la population avec un passé qui se réfère à l'ordre et à la paix. Mais il faut davantage: les candidats doivent prouver aux Montréalais qu'ils valent personnellement plus que le maire sortant.

Jean Doré et le RCM sont demeurés très discrets sur leur programme jusqu'à maintenant. Et le lancement de la campagne du GAM ne peut être qualifié d'impressionnant. En tout cas, on n'a encore rien pour juger de la qualité du changement proposé.

Mercredi dernier, on prenait connaissance des grandes lignes du programme du GAM, que l'on peut résumer en grands thèmes: établir une relation de dialogue entre élus et citoyens, exercer un nouveau leadership économique, humaniser la vie quotidienne et vivre selon ses moyens.

Tout cela est bien joli; mais M. Drapeau dira qu'il a déjà toutes les solutions à ces problèmes. Et il répondra au GAM qu'il est en relation directe de correspondance avec des milliers de citoyens, que tous ses grands projets ont servi au leadership économique de Montréal, que ces travaux de réfection de quartier servent à l'humanisation de la vie et que son bilan de l'année prouve que son administration vit selon ses moyens.

Bien sûr, ces réponses sont plus ou moins vraies et plus ou moins fausses; mais c'est la crédibilité du défenseur qui donne l'autorité à la thèse.

M. Vignola possède évidemment un passé intègre. Mais pour infirmer la valeur de Jean Drapeau, il faut plus que des accusations de «maire-soleil», de «pièce d'antiquité», ou des jeux de mots du genre «il nous a mis sur la carte...de crédit». Bref, l'argument devra être plus serré pour espérer convaincre.

Pour les Montréalais, même pour ceux qui disent que «Drapeau est sûr de gagner», une élection municipale devrait être de première importance car c'est elle qui nous renseigne le plus sur les limites et les grandeurs de notre démocratie. Quand on voit, par exemple, le maire de Montréal «accorder» la semaine dernière, sa première conférence de presse à la population depuis trois ans, il faudrait au moins s'interroger sur la qualité du dialogue démocratique. C'est la réflexion qui devrait être active ou tout au moins stimulée.

La campagne est commencée; et on voudrait qu'elle se déroule bien, ou, tout au moins, mieux.

Jean-Guy DUBUC

Les États-Unis et le désarmement

À moins de supposer, comme beaucoup de nos contemporains sont enclins par défaitisme à le penser, que «seule une bonne guerre» va ramener les nations sur la voie radieuse de la prospérité, il faut distinguer les «menaces» à la paix des menaces au bien-être, à l'emploi, à la prospérité avec lesquelles nous sommes déjà, hélas! familiers.

Rien ne permet de penser qu'à Val David les délégations des pays membres de l'OTAN n'ont pas étudié les moyens d'arriver à une certaine cohésion des politiques économiques nationales, de manière que les rivalités entre nations industrielles avancées ne dégénèrent pas en protectionnisme féroce et, à la limite, ne tournent à la guerre économique entre partenaires au sein d'une même Alliance.

M. MacEachen, ministre des Affaires extérieures du Canada, venait à peine de terminer une communication pour le bénéfice des médias à l'affût de quelques conclusions extraordinaires des travaux de Val David qu'on apprenait que le président Reagan, fidèle à des intentions annoncées à Bonn en juin dernier, prononçait des interdits contre quatre compagnies allemandes qui participent, sous une forme ou sous une autre, à la construction du gazoduc euro-sibérien. Les industriels allemands vont de la sorte rejoindre dans la géhenne leurs collègues de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, qui ont déjà refusé d'obtempérer aux directives américaines. Les uns et les autres ont été fortement encouragés à la «désobéissance» par leur gouvernement respectif.

En voilà assez pour rendre prudents les optimistes qui veulent absolument voir dans l'OTAN le parfait modèle de la grande famille unie qui s'aime d'amour tendre. Il faut, en ces matières, éviter de poétiser à outrance.

Il ne s'ensuit pas que cet échec doive déconseiller la recherche active de la cohésion entre nations qui adhèrent au même credo politique et économique, à d'importantes nuances près. Je pense que M. MacEachen a rappelé que l'Alliance atlantique n'est pas seulement une alliance militaire et qu'elle offre un terrain à bien d'autres formes de coopération entre nations associées. C'est d'ailleurs ce principe qui avait guidé l'action de feu Lester Pearson.

Sans quitter complètement Val David passons à un autre ordre de réflexions. Pendant cette conférence et au lendemain de cette conférence, au demeurant de courte durée, ont déferlé des informations, tantôt rassurantes, mais le plus souvent inquiétantes, sur la puissance respective des Soviétiques et des Américains. Voici quelques exemples: lundi, un journal annonce que les Soviétiques ont le secret d'une victoire ultra-rapide en Europe; lundi également, un expert américain (démenti par un expert russe) dit que les Soviétiques ont les moyens de faire la guerre dans l'espace; signalement d'un sous-marin «inconnu» dans les eaux voisines de Stockholm; mais, au même moment, dans l'Ohio, au cours de ce qu'il faut bien appeler la campagne électorale, le président Reagan se vantait d'avoir restauré la puissance de son pays face aux Soviétiques.

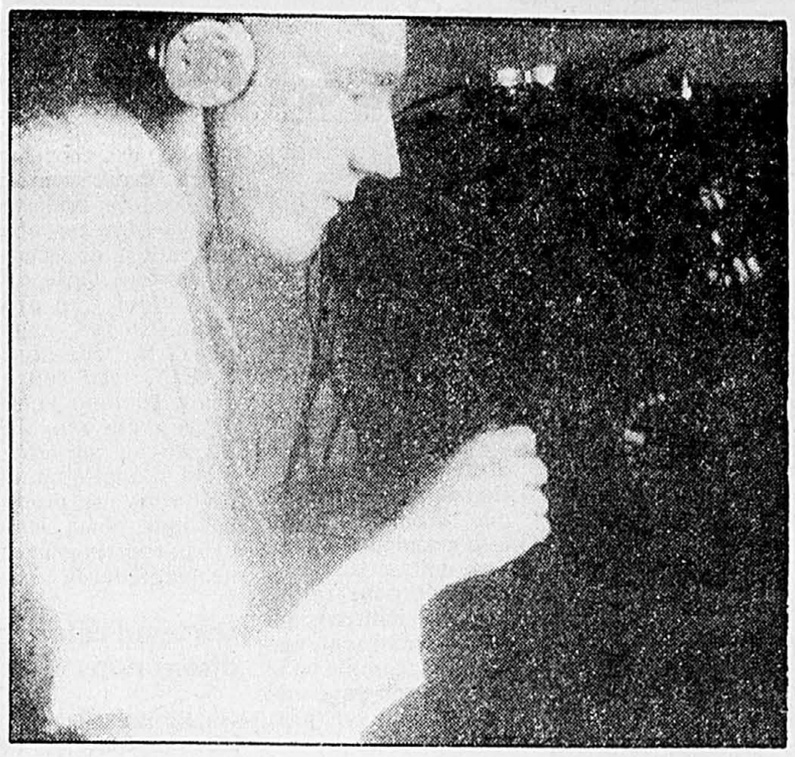
Sur les forces respectives des États-Unis et des Russes bien des méthodes d'évaluation sont utilisées. Un organisme qui fait autorité (International Institute for Strategic Studies) parle d'une relative «égalité», les Soviétiques détenant un certain avantage sur le sol européen.

Si le parti travailliste, en Angleterre, reste favorable à un désarmement unilatéral, la position française sur la défense militaire de l'Occident ne diffère pas de celle de M. Reagan, et il est permis de supposer que le nouveau chancelier allemand, M. Kohl, réprimera, avec encore plus de conviction que M. Schmidt, les tendances neutralistes de l'Allemagne, pourvu que la conférence de Genève sur le désarmement aboutisse.

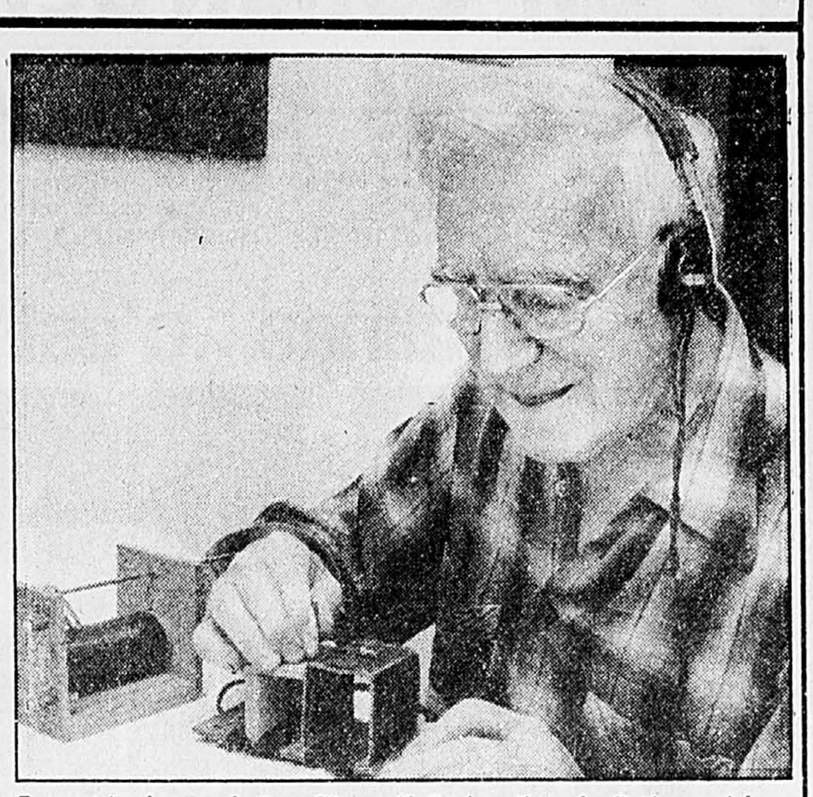
La «famille» atlantique n'est pas disloquée. Mais la confiance réciproque n'est pas totale non plus. À tort ou à raison, la crainte existe que M. Reagan n'envisage de déstabiliser l'URSS. La paix pourrait être difficilement sauvegardée dans ces conditions.

Guy CORMIER

TRIBUNE LIBRE
LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 7 OCTOBRE 1982



Albert Paré à l'âge de 22 ans, à l'écoute de la deuxième radio qu'il venait de fabriquer: un appareil à 3 lampes, à circuit Armstrong. C'était en 1923. Il avait fabriqué sa première radio (radio à cristal) l'année précédente, à l'aide d'une boîte de farine d'avoine, après avoir suivi des cours par correspondance des États-Unis.



Encore très alerte malgré ses 81 ans, M. Paré continue de s'intéresser à la radio. On le voit ici à son domicile de Verdun, devant une autre radio à cristal de sa propre fabrication, qui lui permet de capter tous les postes de la région de Montréal. Il était à l'écoute de la première émission de CKAC en 1922.

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Albert Paré, pionnier de la radio

À la direction et
au personnel de CKAC

Il me fait plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre 60e anniversaire. Bravo! Continuez de nous donner de vos beaux «programmes», comme on disait anciennement.

Le premier concert que j'ai entendu à la radio fut lorsque j'allais encore à l'Ecole Technique de Montréal. Un compagnon de classe, L. Maisonneuve, m'invita à aller chez lui écouter un concert donné par Marconi vers la fin de l'année 1921. Comme je ne connaissais rien à ce nouveau mode de musique, j'ai commencé à m'y intéresser.

En ce temps-là, j'enregistrais dans un livre divers programmes. Mon premier dans mon calepin est en date du 23 janvier 1923. On y voit les noms d'artistes de l'époque: Ernest Lavigne, Conrad Gauthier, Eugène Daigneault, Mathilde Doiron, Jean Deslaurier, Hector Pellerin, Mme Sylva Alarie, Emile Gourd, Maurice **Jacquet, José De Laquerrière, L'or**chestre Minona, J.-E. Savaria, l'orchestre Serenaders, Berthe Monpetit, Germaine Brosseau et nombre d'autres.

Toutes les radios jusqu'en 1927 étaient à batteries, sauf les radios à cristal qui n'avaient aucun pouvoir électrique. Ce n'est qu'à cette date que la Cie Rogers a mis sur le marché **les premières radios à courant alternatif.**

De 1922 à 1927, je ne fis de la radio *qu'en amateur*. De 1927 à 1952 ce fut mon gagne-pain. De 1940 à 1966, je réparais des instruments pour les postes de radio et les projecteurs électriques.

Ayant débuté dès le début de la radio et travaillant pour une compagnie qui fabriquait de ces instruments, j'ai parcouru la province en tous sens et aussi l'est de l'Ontario. J'ai été témoin de plusieurs anecdotes que je conserve dans mes mémoires que je suis à écrire. Plusieurs furent comiques.

Espérant que cette lettre vous rappellera de bons souvenirs.

Albert PARÉ
Tech. de Verdun

EN VRAC

Qu'elle est dure la vie d'artiste!

Monsieur Yvon Lamarre
Communauté urbaine de Montréal
Monsieur,

Je suis un artiste professionnel qui essaie tant bien que mal de vivre de ma peinture et de ma gravure, ce qui, vous le savez, n'est guère facile par les temps qui courent.

Or, la ville de Montréal en plus de nous taxer pour l'eau et les services divers ($570.00), nous demande de payer une taxe d'affaire de $1,200.00, somme que nous avons dû débourser sous menace de saisie par le huissier.

Nous sommes trois artistes dans la même situation à partager le local où je travaille et nous trouvons scandaleux d'avoir à payer une taxe d'affaires pour un local où nous ne faisons que produire des oeuvres d'art. Aucune transaction, vente ou affaire ne se fait à l'atelier puisque nous vendons par l'intermédiaire d'agents et de galeries d'art qui eux font des affaires et sont taxés par la ville pour opérer. De plus nous avons à donner une commission aux galeries qui s'occupent de vendre nos pièces (de 40 à 50%). Nous payons également une taxe sur les matériaux que nous achetons, nous sommes taxés par l'impôt et devons payer une assurance pour protéger nos oeuvres contre le feu à l'atelier.

Ce qui est encore plus scandaleux c'est qu'aucun des artistes que nous sommes ne réussit à vivre de son métier et pour joindre les deux bouts nous avons à accepter de multiples petits emplois qui nous permettent de poursuivre notre recherche comme artistes.

Si la ville de Montréal veut décourager les artistes d'oeuvrer sur son territoire elle n'a qu'à continuer d'appliquer des politiques comme celle que je viens de vous mentionner et elle réussira grandement, et d'ici bien peu de temps. Serait-ce ce que désire le Conseil des Arts de la ville de Montréal? Nous nous posons la question. (...)

Pierre-Léon TÉTREAULT
Montréal

Haro sur Guillemin!

Je viens, une fois de plus, d'écouter Henri Guillemin à Second Regard. Incroyable! Un historien qui tente de se faire exégète, de se prononcer sur les Évangiles!

Et ce parleur a beau redire qu'il n'a pas de compétence dans la matière dont il parle, néanmoins, il parle, il parle, il débite opinions personnelles, hypothèses, idées discutables ou discutées, demi-vérités et même faussetés... sans s'arrêter, sans broncher, comme s'il était certain de ce qu'il dit, comme un saint Jean Chrysostome qui y a consacré 40 années de sa vie, dans la prière, le jeûne et l'étude.

Effet inévitable, pour bien des auditeurs: du doute, de la confusion, rien de sûr et certain, rien que du branlant.

De la part d'un homme de l'âge de Guillemin, quel manque de sérieux! quel culot! De la part de Radio-Canada, quel manque inquiétant du sens de ses responsabilités!

Léon VENNE
Montréal

Bravo à Guy Fournier!

On vous taxe souvent de misogyne, j'espère ne pas me tromper en n'y voyant que de l'humour. Votre article intitulé «Le frigo et la femme», publié récemment dans Perspectives de *La Presse*, était à la fois drôle et criant de vérité. À croire que vous êtes venu fouiller dans mon propre réfrigérateur, dont j'ai reconnu la description sans même avoir à vérifier!

Toutefois, dans vos suggestions aux fabricants, vous avez oublié de recommander des tiroirs transparents, pour voir ce qu'il y a à l'intérieur. Après avoir mené à la putréfaction bon nombre de fruits, de légumes et de viande, la plupart des femmes décident, comme vous l'avez si bien dit, de tout ranger sur «la tablette qui surplombe le tiroir».

Suzanne BLANCHET
L'Assomption

Le Canada est suradministré

On parle beaucoup d'inflation, pas assez de l'inflation de notre administration. Le Canada compte onze gouvernements (sans parler des gouvernements municipaux et scolaires), quelque 200 ministres et une armée de fonctionnaires. N'est-ce pas un peu trop? Ne pourrions-nous pas réduire nos ambitions et nous contenter d'un seul gouvernement en éliminant les gouvernements provinciaux? La scène politique s'en trouverait grandement soulagée et la situation économique ne pourrait que s'améliorer. Pensez à l'énorme économie de taxes?

André T. JANOSY
Montréal

SPGQ
Syndicat de Professionnels du Gouvernement du Québec
9300 personnes...

...et 25 façons d'être à l'œuvre
En voici quelques-unes





Le départ de Charron

Quelle triste assemblée que celle de lundi dernier dans le comté de Saint-Jacques, pour les adieux de Claude Charron à ses électeurs... Triste et étonnamment clairsemée, compte tenu de la popularité dont avait si longtemps joui le génial enfant terrible de notre petit monde politique.

Je m'attendais à une salle comble, ou à ce que les péquistes montréalais réservent à Claude Charron une grosse fête d'adieu, un gros party foufou et chaleureux, dans le genre de ce qui peut se faire dans ce genre de comté-là... Mais du début à la fin de la soirée, la salle ne s'est jamais vraiment remplie, et il restait bien des chaises vides. Il y a eu quelques applaudissements amicaux mais réservés, comme si l'on hésitait entre l'embarras et la dépression, comme si quelque chose de lourd, de las et de terne pesait sur la salle. Quelque chose comme l'absence d'espoir, comme l'usure ou la résignation, quelque chose de très triste en tout cas, qui vient aussi sans doute du climat économique, du chômage, des licenciements, des gagne-pain et des dignités perdus, de l'humiliation imméritée que l'on subit, dans ces comtés de l'est montréalais, plus encore qu'ailleurs.

Seuls deux ministres, MM. Laurin et Johnson, (ceux qui précisément possèdent la sensibilité politique la plus raffinée), sont venus faire leur tour, ainsi que deux députés, Elie Fallu et Louise Harel. M. Laurin, dans un discours de clôture, a prédit que son jeune collègue reviendrait en politique mais mon impression c'est que personne n'y croyait.

Grosso modo, la salle se divisait en deux groupes: d'un côté les jeunes, ceux de la population plus ou moins flottante et plus ou moins chômeuse du comté, et de l'autre côté, des citoyens plus âgés, beaucoup plus âgés, ceux qui forment la seule population stable du comté, ceux qui contre toute attente avaient élu en 1970 un tout jeune homme aux cheveux longs, un indépendantiste, un bohème, un contestataire, un marginal, un tout jeune homme qu'ils avaient adopté, ces vieux-là, comme on adopte un petit-fils: avec tendresse et indulgence. Et qui, lundi soir dernier, se retrouvaient encore à ses côtés, fidèles jusqu'au bout... l'ayant assez aimé pour pouvoir lui pardonner ce qui pourtant, dans ce milieu-là et dans cette génération-là, ne se serait jamais fait. (Personne, parmi ces très modestes retraités, n'aurait jamais, jamais, même en période de pénurie, et même au plus fou d'une quelconque «crise de jeunesse», volé à l'étalage. Ce sont des choses, comme ils diraient eux-mêmes, ***qui ne se faisaient pas.***)

Mais dans cette salle, entre les jeunes et les vieux, entre les chômeurs de 20-25 ans et les retraités, il y avait relativement peu de gens de la génération de Claude Charron... exception faite des journalistes et des gens de la télévision, qui étaient là en foule, et d'une poignée d'intellectuels qui habitent les environs — un professeur de l'UQAM, un écrivain, un administrateur de CLSC, etc... — et qui étaient venus là comme à un enterrement, venus là, aurait-on dit, enterrer une partie de leur propre jeunesse.

Charron parle, parle, le discours s'étire, s'allonge, traîne... Comme s'il ne se résolvait pas à partir. Il n'a pas l'air malheureux cependant, peut-être même dit-il vrai lorsqu'il affirme quitter sereinement la carrière politique, mais on dirait qu'il y a quelque chose de cassé: est-ce chez l'homme lui-même, ou est-ce dans nos têtes à nous? Difficile à dire.

C'est à ses électeurs qu'il réservera ses plus beaux mots de la soirée: «Je vous remets, un peu *magané* je m'en excuse, le plus beau titre qu'il m'ait été donné de porter, celui de député de Saint-Jacques...». Et il leur recommandera de choisir, entre tous les candidats à sa succession, celui qui saura le mieux les aimer.

Après son discours, il va les embrasser, serrer des mains. Ce sont encore ses vieux électeurs et les vieux militants péquistes du comté qui sont les premiers à faire cercle autour de lui, à l'étreindre et à lui souhaiter bonne chance. Les caméras de la télé tournent, les journalistes se pressent autour avec leurs micros... «Il y a des fois, murmure l'un de mes confrères de la radio, où j'ai l'impression que nous, les journalistes, on est indiscret, presque impudique...». C'est vrai. Moi aussi c'est mon réflexe, j'aurais envie de m'en aller, de les laisser ensemble, en famille, avec leur deuil dont je soupçonne qu'il déborde le personnage de Charron, car il y a aussi d'autres échecs — l'échec référendaire évidemment — que réveille brutalement l'invraisemblable faillite de cette fulgurante carrière politique.

•

Un souvenir — un *flash* comme il dirait lui-même: l'été 1976 au parlement du Québec, où se discute, dans la colère et la contestation, la loi 22... Charron est au front, vibrant leader des forces d'opposition. Juste avant l'adoption de la loi, il prononce à l'Assemblée nationale un discours-fleuve qui comme un torrent ébranle ces murs qui pourtant en ont bien entendus, un plaidoyer d'une telle vigueur, d'une telle beauté, que beaucoup — y compris chez les journalistes — en ont les larmes aux yeux. Ce fut la seule fois de ma vie où j'aurais préféré être reporter à la radio plutôt que dans la presse écrite. Je me disais que la transcription écrite de ce discours-là, que je devais résumer pour le journal, ne pouvait pas en rendre l'ardeur ni la puissance d'émotion, et que le seul compte-rendu fidèle, en l'occurence, ne pouvait venir que de l'enregistrement. J'aurais voulu non seulement transmettre les mots, mais aussi le ton, la voix, le rythme... Et, pour décrire cela, justement, je n'avais pas dans mon vocabulaire de mots assez exacts ni assez beaux.

Un autre flash, un autre souvenir: Charron rencontré par hasard à New York, sur l'avenue Columbus, il y a deux ans je crois. C'était un dimanche après-midi, il faisait un beau grand soleil. Il était seul avec son New York Times. Il terminait une pizza arrosée d'un petit carafon de rouge dans un restaurant bien ordinaire ouvert sur le trottoir. Il avait l'air de tout sauf d'un ministre. Il était, comme toujours, simple et gentil, content d'être là, content de cette journée de congé, content d'exister. C'est celle-là, la dernière image que je veux garder de Claude Charron: celle d'un homme heureux qui savait déjà, bien longtemps avant de s'écrouler sous les décombres d'un minable scandale, qu'il y a autre chose, dans la vie, que la politique.

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: « Tribune libre », LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (fermé le samedi)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

LE PRÉSIDENT PRÉCONISE UNE DIMINUTION DES SALAIRES DE DIX P. CENT

Les entrepreneurs en construction remettent en question les hausses prévues au décret

■ S'il n'en tenait qu'au président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, Claude Chagnon, ce n'est pas un gel des salaires qu'il demanderait aux 90,000 ouvriers de la construction mais rien de moins qu'une baisse de 10 p. cent de leur rémunération.

«Les quelque $100 millions ainsi épargnés pourraient servir directement à la relance de cette industrie qui connaît un taux de chômage de presque 25 p. cent dans certaines régions du Québec».

LISA BINSSE

M. Chagnon, rejoint hier à LG-3, a déclaré sans ambages que, pour lui, la situation économique dans l'industrie de la construction est catastrophique. «Tout le monde, à la grandeur du Québec, doit se serrer la ceinture pour relancer cette industrie qui ne va vraiment pas bien. Et, comme on le sait quand la construction ne va pas, rien ne va!».

C'est d'ailleurs dans cette optique que le conseil d'administration adoptait en septembre dernier une résolution, transmise au premier ministre René Lévesque, demandant au gouvernement si, dans le cadre de sa propre politique salariale à l'égard de ses 335,000 employés, il avait l'intention de rouvrir le décret qui régit l'industrie de la construction. Le but: éliminer ou diminuer les augmentations de salaire prévues le 1er mai 1983.

Le décret de deux ans, adopté par le gouvernement en mai dernier, prévoyait des hausses salariales de 10 p. cent chaque année. Cette hausse avait été fortement décriée par les entrepreneurs en construction domiciliaire qui réclamaient un gel d'un an.

Maintenant c'est le tour de l'Association des entrepreneurs, qui a reçu hier l'appui de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, de remettre en question ces augmentations de salaire et surtout celle qui s'en vient l'an prochain. En fait, expliquait M. Chagnon, l'AECQ, qui représente quelque 14,000 entrepreneurs, demande au gouvernement d'appliquer de préférence sa propre politique, sinon, les 6 et 5 p. cent du gouvernement fédéral.

Les syndicats disent non

Mais tout gel des salaires des ouvriers de la construction doit recevoir d'abord l'accord des syndicats, ce qui est loin d'être acquis. Jean-Paul Rivard, le directeur-général de la FTQ-construction, a clairement indiqué hier que cette recommandation des entrepreneurs n'est rien d'autre qu'une attaque «contre nos salaires, contre nos acquis. Il s'agit d'un ballon politique à la veille de l'élection des membres du conseil d'administration de l'Association des entrepreneurs, les 18, 19 et 20 octobre. Il n'est pas question de rouvrir le décret».

Par contre, si les entrepreneurs offraient quelque chose ayant une valeur équivalente, en échange d'un gel des salaires, il n'est exclu que ces syndicats veuillent en discuter. On sait, par exemple, que l'épine au pied de ces syndicats est, entre autres, la présence des artisans et des entrepreneurs spécialisés oeuvrant seuls sur les chantiers. Il y aurait peut-être là matière à échange.

Pendant les 2 prochaines semaines...c'est la SEMAINE RCA

Les vidéodisques SelectaVision de RCA maintenant en STÉRÉO



SGT200 Lecteur vidéodisque stéréo
Toutes les caractéristiques de rendement du modèle SGT250 ci-dessous, mais sans la télécommande. Pour obtenir un rendement stéréo, reliez-le à une chaîne stéréo ou à un téléviseur stéréocompatible. Profitez dès maintenant de la dimension supplémentaire du son stéréo aux prix avantageux de RCA!

599$*

Lecteur vidéodisque RCA d'un rendement éprouvé à prix abordable
Facile à utiliser et doté de toute ce dont vous avez besoin pour apprécier de fameux spectacles préenregistrés. Il vous offre l'exploration visuelle à 16 fois la vitesse normale, l'accès rapide non visuel à 120 fois la vitesse normale et la commande de pause. Le prix est de seulement...

499$*



SGT250

RCA présente la machine à vues...avec son stéréo et télécommande!

Le lecteur vidéodisque stéréo le plus raffiné de RCA n'est ni plus ni moins que le mariage parfait du vidéo et de l'audio. Reliez-le à un ampli extérieur ou à un téléviseur stéréocompatible et vous obtiendrez un riche son stéréo à partir d'un nombre croissant de films, concerts, spectacles de Broadway et beaucoup plus. Appréciez la pratique télécommande infrarouge sans fil qui vous permet d'actionner les caractéristiques de lecture spéciales de RCA: exploration visuelle à 16 fois la vitesse normale, accès rapide non visuel à 120 fois la vitesse normale et commande de pause. Plus de nombreuses autres caractéristiques de luxe.

699$*

Maintenant plus de 200 albums vidéodisque... dont de nombreuses sélections en STÉRÉO!

RCA
Nous vous ouvrirons les yeux

*Les prix sont à la discrétion du marchand; les prix réels peuvent varier.

Le degré de participation à cette promotion est laissé à la discrétion de chaque marchand participant.

Les disques illustrés ne sont pas tous offerts en stéréo— Pour connaître la liste complète, consultez le catalogue de vidéodisques RCA.

DÉPOSITAIRES RCA

Coutu T.V. & Électronique
1251 Beaubien est
Montréal
273-9121

Vidéo Sélect
6234 Jean-Talon est
Montréal
255-4397

LES MAGASINS SIMPSONS

Ellington T.V.
Centre 2000
Laval
688-8585

Marcel T.V. Repentigny Inc.
5871 Notre-Dame
Repentigny
581-8503

Clément & Labonté T.V. Inc.
458 Grande-Côte
Rosemère
621-3232

41 mises à pied à «The Gazette»

■ (PC) — Les dirigeants du quotidien montréalais «The Gazette» ont mis à pied 18 employés à temps plein, 23 à temps partiel et négocient présentement avec 20 autres des modalités de retraite anticipée.

L'éditeur Robert McConnell a indiqué, hier, que les mises à pied, rendues nécessaires par la conjoncture économique, touchent particulièrement les employés ayant le moins d'années d'expérience du secteur de l'entretien, de la distribution et des annonces classées, alors que les départs volontaires proviennent majoritairement de l'atelier de composition.

Ce geste du seul quotidien anglophone montréalais survient deux semaines après que le journal «La Presse» eut remercié 21 journalistes et archivistes et 30 pigistes réguliers pour contrer des pertes annuelles anticipées de $4 millions.

L'éditeur du quotidien anglophone a réfusé de dire si «The Gazette» faisait des profits en expliquant que les propriétaires, Southam Inc. de Toronto, considéraient en bloc tous ses quotidiens pour déterminer ses gains ou pertes.

Dans une lettre adressée aux 820 employés, M. McConnell a indiquéque les coûts d'opération, pour l'année courante, excédaient de $3 millions les prévisions budgétaires.

Avocat acquitté d'une accusation d'outrage au tribunal

■ L'avocat montréalais Raymond Léger, qui avait été cité pour outrage au tribunal par le juge Marc Choquette, le 9 septembre dernier, pour n'avoir pas été présent en cour pour défendre l'un de ses clients à l'heure fixée, a été acquitté par le même magistrat, hier, après que l'intimé se fut expliqué.

Tout en rappelant des opinions fréquemment émises, et particuliérement autorisées, voulant que l'absence d'un avocat au prétoire, alors qu'il doit normalement s'y trouver, constituait en soi un mépris de cour, le juge Choquette a signalé que l'on devait évidemment tenir compte des circonstances et des explications qui peuvent être subséquemment données par celui qui est impliqué dans pareil incident.

Dans le cas de Me Léger, la Cour a trouvé suffisante le fait qu'à la même heure où il devait se trouver en chambre 3.12, il avait été retenu par ses devoirs à l'endroit d'un autre client, dans une autre salle d'audience.

Le juge Choquette a par ailleurs souligné certaines facettes du problème constitutionnel que pourrait soulever l'application des régles relatives à l'outrage au tribunal, et il a suggéré à la fois au ministère fédéral de la Justice et à la Commission de réforme du droit, d'étudier toute la question en profondeur, eu égard notamment à certaines dispositions de la nouvelle charte des droits et libertés incluse dans la Constitution canadienne.

Programmes d'emploi: le cabinet passe le couteau aujourd'hui

■ LAC MEACH (PC) — Arrivant au terme de sa retraite de deux jours dans la Gatineau, le comité des priorités, qui constitue le saint des saints du Cabinet fédéral, doit décider aujourd'hui lesquels de ses programmes seront relégués aux oubliettes pour favoriser la création d'emploi.

Hier, le premier ministre Trudeau et les 12 ministres qui font partie du comité n'ont pu en arriver à un consensus quant au choix des mesures qui devront subir la guillotine pour permettre à Ottawa d'utiliser son argent pour des mesures plus stimulantes pour l'embauche.

«On en est à l'étape du marchandage entre les programmes», devait admettre à l'issue de la réunion un haut fonctionnaire, qui a tenu à conserver l'anonymat. Selon lui, un premier travail de déblaiement a déjà été effectué d'entre les priorités à conserver lors des rencontres précédentes et les ministres en sont rendus à choisir les endroits où passera le couteau, afin que l'on puisse améliorer certains secteurs.

«Nous n'en sommes pas arrivés à un consensus, les discussions se poursuivront jeudi», a laissé tomber à sa sortie de la réunion le ministre de l'Environnement et président du comité du cabinet sur les Communications, M. John Roberts. Le cabinet présente selon lui un «large éventail d'opinions» sur les gestes à poser, ce qui laisse présumer que l'épreuve de force s'est amorcée entre certains ministres, soucieux de préserver l'intégrité des mesures qu'ils pilotent.

Le ministre devait toutefois admettre que la question des programmes sociaux avait été discutée.

Fait révélateur, alors qu'elle ne fait pas normalement partie du comité sur les priorités, la ministre Monique Bégin, responsable de la Santé et du Bien-être social, a assisté aux délibérations d'hier, ce qui laisse entrevoir que les programmes sociaux pourraient bien se retrouver quelque peu triturés au lendemain du discours du Trône à la fin du mois.

De ses $73 milliards de dépenses, Ottawa engloutit quelque $22 milliards au seul chapitre de la Santé et du Bien-être social, poste de dépenses qui dépasse même celui de la dette publique, qui accaparera $16.7 milliards, selon les prévisions 1982-1983.

Moins d'immigrants

Quant au ministre de l'Emploi Lloyd Axworthy, il a soutenu que le gouvernement n'avait pas encore fait son lit quant à une hausse prochaine des cotisations d'assurance-chômage qu'il avait prédit d'ici les six prochaines semaines.

Il devait toutefois admettre qu'Ottawa pourrait sabrer dans les entrées au pays d'immigrants et de réfugiés, afin de protéger l'emploi des travailleurs canadiens.

«Nous devons regarder l'ensemble de la politique d'immigration à la lumière de la situation économique», a-t-il dit, ajoutant:

«Vous n'aidez pas grand monde quand vous les amenez ici sans pouvoir garantir que leurs besoins seront assurés».

La MIUF doit demeurer interdite, selon une commission fédérale

■ OTTAWA (PC) — La mousse isolante d'urée-formol (MIUF) est un danger pour la santé, une cause possible de cancer et un piètre isolant du point de vue technique et doit donc continuer d'être interdite en vertu de la Loi sur les produits dangereux.

C'est ce que recommande la Commission d'examen de la sécurité des produits concernant la MIUF, dont le rapport a été rendu public hier par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, alors qu'il témoignait devant le comité des Communes sur la santé et les affaires sociales.

Cette commission, qui avait été créée en avril 1981 par M. Ouellet et qui était présidée par M. Jacques Lamoureux, soutient que la MIUF doit demeurer interdite tant pour les résidences que pour les immeubles non-résidentiels.

Le rapport estime que le gaz de formaldéhyde dégagé par la MIUF pourrait être cancérogène.

Le ministre Ouellet a tenu à minimiser le risque de cancer reconnu par la commission et a affirmé que les propriétaires de maisons isolées à la MIUF ne devaient pas «paniquer» à cause du rapport.

«C'est clair que c'est un produit qui peut représenter des risques. C'est moins dangereux que la cigarette, mais c'est quand même dangereux et dans les circonstances actuelles, il est mieux de ne pas le remettre sur le marché», a déclaré le ministre.

Cancérogène

Le rapport est, cependant, plus nuancé quand il affirme:

«On s'entend généralement pour dire qu'il y a suffisamment de preuves démontrant que le formaldéhyde est cancérogène chez les rats et que les études faites sur l'épidémiologie ne prouvent pas que le formaldéhyde est un cancérogène chez les êtres humains.

«Néanmoins, il serait bien difficile de déclarer que le formaldéhyde ne présente pas un risque cancérogène chez les individus», affirme le rapport.

De plus le rapport confirme que le gaz de formaldéhyde est un irritant et probablement un allergène et que ses effets peuvent être ressentis même à basse concentration.

L'AGENCE ÉTUDIANTE DE McGILL (INC. 1968)
offre de nouveaux
COURS DE TENUE DE BAR
avec certificat «BARMAN — BARMAID»
Pour horaire, téléphonez à
866-6492 du lundi au vendredi de 10h à 19h
ou 844-0058
Les places sont limitées. Inscription: 70$

Cours commençant le 12 octobre
ANGLAIS
3 heures par jour, 5 jours par semaine par mois 250 $
2 heures, 2 fois par semaine, le soir, 8 semaines 250 $
Aussi des cours privés et dactylo
Permis du Ministère de l'Éducation.
ELC
Centre Linguistique Européen
1235, rue Guy Tél.: 933-8252

Une offre unique des Bijoutiers Peoples

Les Bijoutiers Peoples vous présentent leur collection de bijoux de succession.

Venez choisir un de ces fins bijoux que notre collection vous offre. Vous y trouverez qualité, rareté et de bonnes aubaines. Les Bijoutiers Peoples du Centre d'Achat Fairview sont fiers de vous présenter cet événement unique.

1 Bague à diamant de dame — monture en or 14 KT jaune et blanc sertie de 1 diamant de pesanteur approximative de 0.61 ct. #191-336-132-034-01D — 2800 $

2 Bague de dame en or jaune 14 KT genre cabochon sertie de 1 diamant de pesanteur approximative 0.52 ct. — 12 diamants de pesanteur approximative 0.70 ct. — 12 saphirs bleus. #191-505-631-649-01D — 4225 $

3 Bague de dame or blanc 14 KT s sertie de 1 diamant pesanteur approximative 0.50 ct. #191-521-630-708-04D — 3500 $

4 Montre bracelet pour homme PATEK PHILIPPE Boîtier en or jaune 18 KT — mouvement 20 rubis — bracelet en cuir. #195-101-609-315-01D — 1750 $

5 Chaîne cobra et pendentif en or jaune et blanc 14 KT serti de — 1 diamant pesanteur approximative 0.90 ct. — 1 diamant pesanteur approximative 0.04 ct. #195-336-248-527-01D — 5950 $

6 Epingle à diamants en or jaune 14 KT et platine sertie de 1 diamant coupe européenne, pesanteur approximative 0.35 ct. — 21 diamants pesanteur approximative totale 0.50 ct. #195-336-537-290-01D — 1475 $

7 Collier de perles cultivées — 2 rangs — de 43 cm de longueur approximative comprenant — 113 perles de culture de 6½ - 7 mm de couleur rose-lustre et de 1 fermoir 18 KT or blanc serti de 8 diamants de coupe européenne, pesanteur approximative: 0.75 ct. #195-337-363-260-01D — 3500 $

8 Bracelet de dame en or jaune 18 KT avec gravure — de pesanteur approximative de 47 grammes. #195-337-813-187-14D — 1900 $

9 Montre de dame rectangulaire — HAMILTON — mouvement 17 rubis — boîtier et bracelet en platine sertis de — 2 diamants pesanteur approximative 0.32 ct. — 8 diamants pesanteur approximative 0.40 ct. — 65 diamants. #195-510-746-652-02C — 3200 $

10 Ensemble de boucles d'oreilles en or blanc 14 KT — serti de 2 diamants — pesanteur approximative totale 0.43 ct. #195-336-293-077-02D — 1275 $

Liste partielle. Plusieurs autres bijoux au magasin.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES PEOPLES
Les diamantaires par excellence
CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW POINTE CLAIRE - 695-5516

Pour vous madame...
puisque la plupart du temps, c'est vous qui initiez les projets de rénovation et êtes à l'affût de bons prix.

2 x 3
qualité «économie», en longueurs de 8'
le morceau .59

Préfini
feuille de 4' x 8', choix de 3 tons, (1ère qualité)
$4.88 ch.
Une reproduction d'un grain de bois chaleureux pour une fraction du coût d'un bois véritable

Tuiles à plafond
Modèle Chablis (blanc uni) le carreau de 12'' x 12'' .22

CIMENT PLASTIQUE
DE MARQUE
MULCO
Pour préparer toitures, arrêter les fuites, remplir les cavités et les joints, calfeutrer portes et fenêtres.
LE CONTENANT DE 50 LB
$11.88

Bardeaux
d'asphalte noir
Avec scellement activé par le soleil pour compléter l'étanchéité. Pour pente de toit régulière, un paquet couvre 3 mètres carrés.
le paquet $7.48

ENDUIT FIBREUX
POUR TOITURE
Pour protéger et imperméabiliser les toitures d'asphalte et de métal, arrêter les fuites minimes.
$11.88
le 20 litres

N.B. Bien entendu, les messieurs qui savent reconnaître les vraies aubaines sont aussi les bienvenus...
Les prix annoncés s'appliquent à des achats payés comptant et emportés par le client.

Monsieur dismat
Cyr & Nepveu Inc.
215 Bréboeuf, Beloeil 467-3351
323 montée Gagnon, Ste-Anne-des-Plaines 478-0907
57 rue Principale, St-André Est 537-3737



M. Jean-Pierre Roy, c.a. *(H.E.C. 1957)*, président, associé directeur chez Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés.



Me Jacques Goyer, *(Droit 1965)*, premier vice-président, vice-président, Services corporatifs, Fiducie du Québec.



Me Yves Desjardins-Siciliano, *(Droit 1979)*, second vice-président, conseiller juridique adjoint à IBM Canada Ltée, au siège social de Toronto.



M. Jean-Claude Lauzon, C.M.C., *(Psychologie 1971 et 1973)*, trésorier, psychologue industriel, associé, Groupe Sobéco Inc.



M. Normand Hince, *(Sc. de l'éducation 1963)*, secrétaire, adjoint au directeur (projets), Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.

Avis de convocation
48e assemblée générale annuelle

Les Diplômés de l'Université de Montréal

Prenez avis que l'Assemblée générale annuelle des membres de **Les Diplômés de l'Université de Montréal** (l'Association) sera tenue à Montréal, à l'hôtel Château Champlain, 1, Place du Canada, **le 25e jour d'octobre 1982, à 12:30,** aux fins de recevoir et d'étudier les états financiers annuels certifiés de l'Association au 31 mai 1982, de procéder à l'élection des membres du Comité de mise en candidature pour l'année 1983, de procéder aux choix des vérificateurs des comptes de l'Association, de ratifier les articles 6.06 à 9 du règlement numéro trois de l'Association, de ratifier les résolutions et actes adoptés et posés par les administrateurs et dirigeants de l'Association depuis la dernière assemblée générale annuelle, et de discuter toute autre question qui pourrait être soumise à l'Assemblée.

Cet avis est donné par ordre du Conseil d'administration, à Montréal, ce 10e jour de septembre 1982.

Le secrétaire,
Normand Hince

Un léger goûter sera servi.
R.S.V.P. — Madame Marielle Maheu (343-62-30)

Université de Montréal
Les Diplômés

SIX PROCÉDURES DIFFÉRENTES

Un autre cas de «procédurite» aiguë aux recours collectifs

Si les recours collectifs n'aboutissent pas plus rapidement, depuis l'instauration de la loi qui les permet, au Québec, cela tient principalement, on l'a déjà dit, à la possibilité qu'ont ceux que l'on tente de poursuivre de cette façon de multiplier les procédures incidentes, pour ne pas dire dilatoires.

Et il semble bien que c'est exactement ce qui s'est produit dans le cas d'un livreur de pain de Baie-Comeau, qui veut poursuivre la compagnie Chrysler, pour une défectuosité qui serait commune à plusieurs véhicules, évidemment...

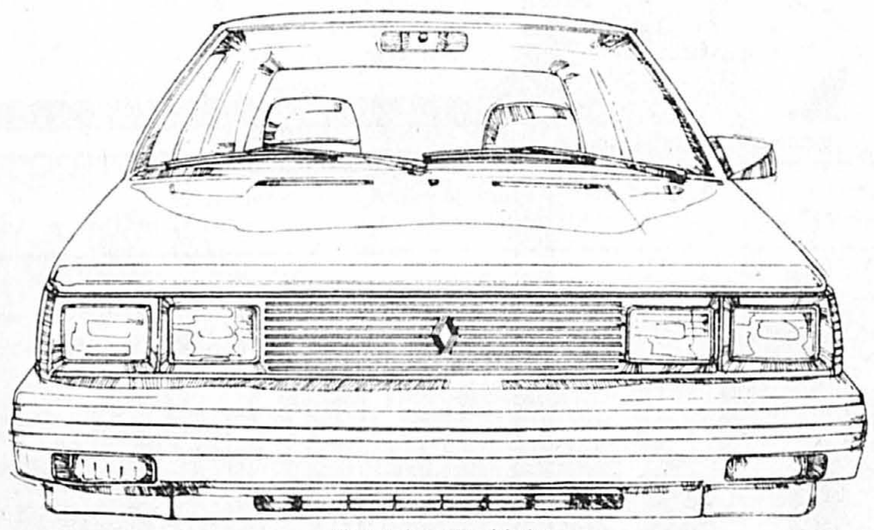
En fait, quelque 50,000 automobilistes seraient susceptibles de participer à cette poursuite collective, au sujet des enjoliveurs de vis de roues, et, au pis-aller, cela pourrait coûter à la compagnie plus de neuf millions de dollars.

Il a présenté sa requête originale le 4 mars dernier, mais avant même qu'une date ait été fixée pour l'audition devant la cour supérieure, sur la permission d'intenter ce recours seulement, il a dû faire face à six procédures différentes.

On a tout d'abord demandé de faire transférer le dossier de Québec à Montréal, puis on a successivement présenté des requêtes pour permission de contester par écrit, pour ajournement, pour rejet en raison d'un vice de forme, pour interrogatoire, pour rejet de l'affidavit et de la procédure que ce document soutenait.

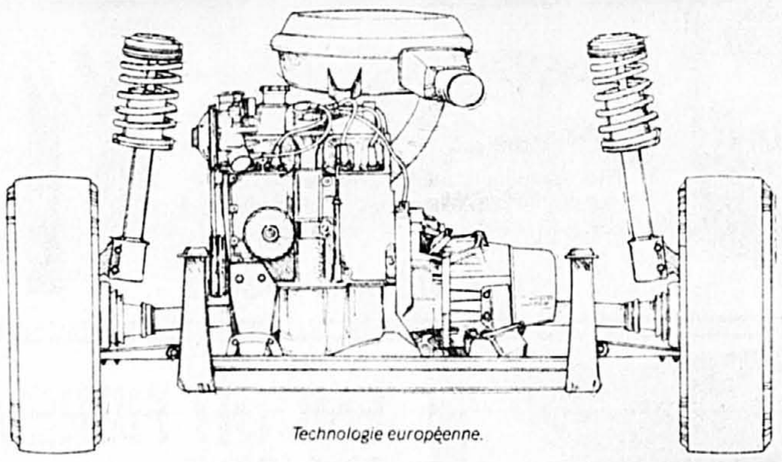
Le requérant a évidemment épuisé la somme qui lui avait tout d'abord été allouée par le Fonds d'aide aux recours collectifs, et cet organisme vient de décider qu'on lui en accordera une autre, conditionnelle, de près de $3,500, pour poursuivre sa lutte.

Le président, Me Jules Allard, et l'administrateur, M.Gérard Auger, remarquent donc, en rendant leur décision, que les retards subis par la cause jusqu'à maintenant ne sont aucunement attribuables au requérant, mais bien aux procureurs de l'intimée, qui ont fait preuve d'une «procédurite aiguë» de nature à alourdir inutilement le processus normal d'une semblable procédure et à en retarder considérablement le dénouement, il va sans dire.



L'économie nord-américaine.

RENAULT ET AMERICAN MOTORS COMBLENT LE VIDE.



Technologie européenne.

La nouvelle Alliance 1983. Enfin, la qualité européenne à prix nord-américain.

Depuis longtemps, la qualité technologique européenne était hors de prix.

Aujourd'hui, Renault et American Motors comblent le vide!

Voici la toute nouvelle Renault Alliance 1983. Un fantastique sedan à 5 places aux lignes européennes vendu au même prix qu'une petite voiture à 4 places.

L'Alliance, conçue en Europe, construite en Amérique du Nord et offerte à partir de 6,450$*.

5 passagers en tout confort.

À la différence des Escort, Rabbit, Honda Civic, la nouvelle Renault Alliance offre 5 vraies places, non pas 4!

Comment? Grâce à son empattement allongé, la position des roues arrières ne rogne pas l'espace du siège arrière. Résultat: le siège arrière est près de huit pouces plus large que celui de l'Escort.

De plus, à l'avant, les sièges baquets monotraces exclusifs offrent plus d'espace aux jambes des passagers arrière.

Et, bien sûr, vous pouvez obtenir tout l'équipement de luxe d'American Motors —en option: régulateur de vitesse, verrouillage électro-magnétique des portières, système de déverrouillage à distance et bien d'autres.

Mêmes les luxueux sièges basculants et à dossiers réglables de Renault sont standard sur certains modèles.

Des grandes caractéristiques européennes.

L'Alliance est une traction avant conçue par les pionniers de cette technique: Renault.

Elle offre également une suspension indépendante aux 4 roues qui absorbe bien la route.

Les freins à disques assistés à l'avant et la direction à crémaillère sont standard tout comme les pneus radiaux et le système d'injection électronique.

L'Alliance est équipée de phares rectangulaires, d'un indicateur de niveau d'huile et d'un système unique de bouches de chauffage arrière.

La meilleure économie de carburant de toutes les voitures construites en Amérique du Nord.**

Renault a su exploiter au maximum la haute technologie des ordinateurs habituellement réservée à des voitures beaucoup plus grosses et chères que l'Alliance.

Ainsi, le moteur de 1,4 litre à injection électronique de l'Alliance est doté d'un micro-processeur qui surveille la pression, la température et l'humidité de l'atmosphère.

Résultat: la meilleure économie de carburant de toutes les voitures construites en Amérique du Nord**.

RENAULT
American Motors
Le meilleur des deux mondes.

La technologie européenne à son meilleur.

Renault est non seulement le plus grand constructeur automobiles en Europe, mais également un des plus grands manufacturiers mondiaux de robots industriels.

C'est d'ailleurs par cette grande technique avangardiste que fut construite l'Alliance.

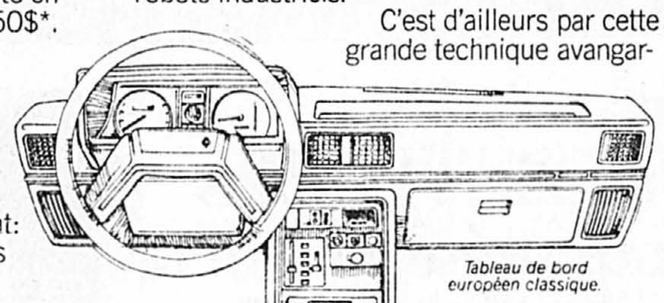


Tableau de bord européen classique.

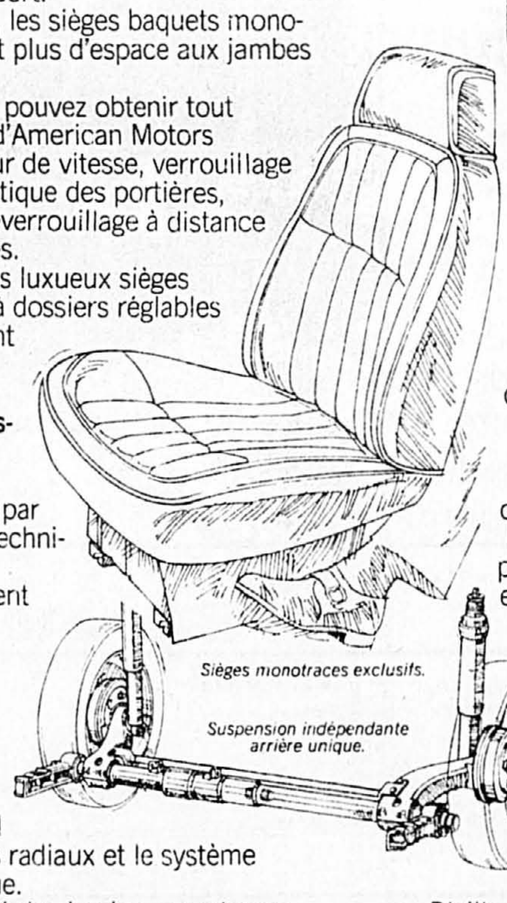
Les ordinateurs vérifient toutes les composantes de la carrosserie pour assurer un ajustage parfait. Vous le constaterez par la grande insonorisation de l'Alliance sur la route.

Conçue en Europe, construite en Amérique du Nord... pour durer!

Déjà, la cousine européenne de l'Alliance, la Renault 9 a parcouru plus d'un demi-milliard de milles grâce à ses 100 000 heureux propriétaires. Même que cette Renault s'est vue décerner le titre de Voiture de l'année 1982 par 52 journalistes automobiles européens.

Ici en Amérique du Nord, toutes les mesures ont été prises pour assurer longue vie à l'Alliance.

Tous les panneaux extérieurs de la carrosserie sont en acier galvanisé d'un côté pour assurer une meilleure protection contre la corrosion.



Sièges monotraces exclusifs.

Suspension indépendante arrière unique.

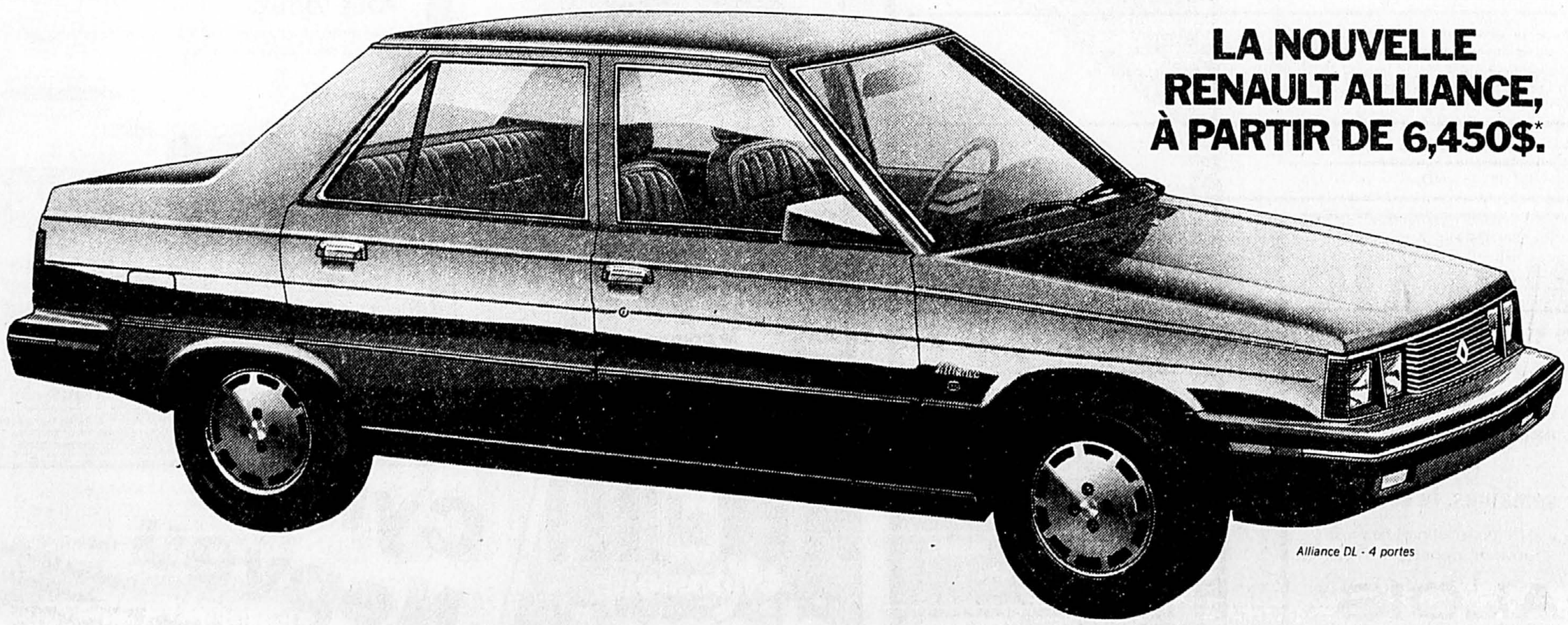
D'ailleurs l'Alliance offre une garantie de 5 ans contre la perforation due à la corrosion, en plus du Programme de protection de l'acheteur[MC] d'American Motors pour les véhicules Renault.

Découvrez la qualité européenne réputée à un prix nord-américain abordable! Faites l'essai de la nouvelle Renault Alliance 1983 chez votre concessionnaire Renault/American Motors.

Vous constaterez vous-même comment nous avons réussi à combler le vide!

5,6 L/100 km. (50 mpg)**
Cote
4,6 L/100 km. (61 mpg)
Route
7,1 L/100 km. (39 mpg)
Ville

Vraiment économique à conduire.



Alliance DL - 4 portes

LA NOUVELLE RENAULT ALLIANCE, À PARTIR DE 6,450$*.

*Prix de détail suggéré par le manufacturier le 20 septembre 1982 du modèle de base (non illustré). Équipements optionnels, frais de transports, préparation, immatriculation, essence et taxes sont en sus. Le concessionnaire peut offrir un prix moindre. **Chiffres basés selon les méthodes approuvées de Transport Canada pour fins de comparaison uniquement et relatifs aux modèles équipés de la transmission à 4 rapports, sans système d'air conditionné. La véritable consommation d'essence peut varier selon la conduite ainsi que des conditions de la route et du véhicule. Certains équipements décrits ou illustrés sont offerts en option contre supplément.
, AMERICAN MOTORS, ALLIANCE et Programme de protection de l'acheteur sont des marques de commerce d'American Motors Corporation. Au Canada, American Motors (Canada) Inc. en est l'usager autorisé. , et RENAULT sont des marques de commerce de la Régie Nationale des Usines Renault.

FONDS DE $160,000:

Ryan tarde toujours à prendre une décision

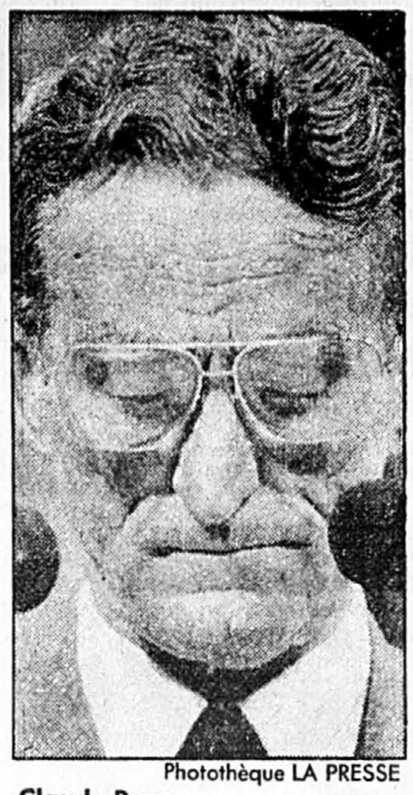
QUEBEC — Claude Ryan n'a toujours pas pris de décision sur le solde de $105,000 que contenait sa caisse à la fin de la course à la direction du Parti libéral en 1978. Les intérêts accumulés ont porté cette somme à plus de $160,000, qui appartiennent à toutes fins pratiques à M. Ryan et pour lesquels aucun impôt n'a encore été payé.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

Interrogé par LA PRESSE, M. Ryan, qui n'a manifestement pas envie de discuter de cette question, a répondu sèchement qu'il ne savait pas encore comment seront utilisés ces fonds dont il a la responsabilité. Quatre ans et demi se sont écoulés depuis qu'il a défait Raymond Garneau.

«Je prendrai mes responsabilités», lance l'ancien chef du PLQ, qui fait par ailleurs entendre au sujet des impôts qu'il appartient à d'autres qu'aux journalistes de voir ce qui en est.

On se rappellera que l'argent remis à l'organisation du candidat Claude Ryan par des citoyens pendant la course à la direction à été déposé dans un compte de banque en fiducie, appelé «Leadership Claude Ryan». Ce compte existe toujours ainsi que les résidus de la caisse et les intérêts accumulés. Un des fiduciaires déclare



Photothèque LA PRESSE
Claude Ryan

qu'aucun impôt n'a encore été versé et que le député d'Argenteuil n'a pas fait part de ses intentions aux autres administrateurs du compte.

Une des solutions envisagées a été une fondation à but non lucratif qui, outre ses louables effets, permettrait d'échapper au fisc. M. Ryan a en main depuis un bon moment tous les documents précisant les modalités de création d'un tel organisme.

Il semble que rien ne s'opposerait à ce que l'ex-chef garde cette somme. Un tel geste serait cependant difficilement acceptable sur le plan «moral», les contributions ayant été versées au candidat à la direction du parti et non pas au citoyen. L'entourage de M. Ryan avait également envisagé de remettre l'argent au PLQ, mais un tel versement n'était pas conforme à la Loi sur le financement des partis politiques.

La possibilité qu'une fondation à but non lucratif soit éventuellement créée ou la convention établie entre les fidiciaires au moment de l'ouverture du compte pourraient expliquer qu'aucun impôt n'ait encore été payé.

Outre M. Ryan, les fiduciaires sont Bernard Langevin, Gilles Hébert et Pierre Mercier.

Une des conditions posées par M. Ryan pour se porter candidat à la chefferie du PLQ était qu'un salaire lui soit versé entre sa démission comme directeur du *Devoir* et l'élection du nouveau leader. Son chèque de paye avait été tiré de ce compte.

Il avait également exigé qu'un salaire lui soit versé à même sa caisse pendant quelques mois advenant qu'il ne soit pas chef du parti.

QUÉBEC

Les journalistes pourront voyager aux frais de l'Etat

Dorénavant, quand ils accompagneront un ministre en tournée dans les régions éloignées, les journalistes n'auront plus à payer le coût de leur passage à bord des avions du ministère des Transports. Une directive en ce sens a été adoptée il y a quelques jours par le Conseil du trésor. Elle précise que l'offre vaut pour des voyages en Abitibi, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine, et en autant qu'elle ne prive pas d'une place un député ou un fonctionnaire.

Jusqu'à maintenant, il arrivait souvent que le premier ministre ou un de ses ministres offrent aux journalistes qui le voulaient de profiter des places libres dans les avions du gouvernement pour les accompagner dans leurs déplacements à l'extérieur de Montréal et de Québec. Mais les médias d'information devaient payer le prix des places calculé selon le tarif des lignes commerciales.

Assurer l'information sur les régions éloignées

Au ministèere des Transports, on nous explique qu'on est conscient du fait que la crise économique frappe aussi les médias et que les voyages en avion dans ces régions coûtent très cher. Comme on veut que la presse continue à publier de l'information sur les régions éloignées, on lui offre cette espèce de subvention indirecte.

Comme par hasard -mais ce n'en est pas du tout un- la directive a été rendue publique quelques minutes après que les journalistes eurent été informés que le premier ministre visiterait la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine les 21 et 22 octobre prochains, et qu'il invitait les journalistes à monter à bord de son avion. Camille Laurin a fait la même offre pour un voyage en Abitibi aujourd'hui.

Cette soudaine générosité du gouvernement -il se prive de milliers de dollars de revenus en période de crise budgétaire- n'a aucunement été sollicitée par les journalistes. Sûrement pas, du moins, par la Tribune de la presse, dont le président Jacques Samson, nous disait hier avoir été surpris de l'offre. Il compte faire étudier l'affaire par le bureau de direction de l'organisme qu'il préside, considérant d'un assez mauvais oeil cette forme de subvention.

Le festival de l'humour dans la maison du peuple

Dans le cadre de la célébration du 60e anniversaire de fondation de la station CKAC, qui marquait la naissance de la radio française dans le monde, le réseau Télémédia a obtenu la permission d'enregistrer la plus populaire de ses émissions, «Le nouveau festival de l'humour», au restaurant de l'Assemblée nationale, le 20 octobre prochain. Comme l'enregistrement se fait en public, les parlementaires et les membres de la Tribune de la presse ont été invités à y assiter.

Jusqu'à maintenant, députés et ministres sont nombreux à avoir réservé leurs places et celles de leurs invités, chacun espérant probablement être assez célèbre pour avoir l'honneur d'être pris à partie par le quatuor d'humoristes. Le premier ministre a dit qu'il irait, s'il en avait le temps, mais n'a pas encore donné de réponse définitive. Le chef de l'opposition n'a pas non plus répondu à l'invitation. Mais le ministre Biron y sera, et avec pas moins de 14 invités. Plus modeste, Gilles Grégoire a réservé 7 places, tout comme Guy Bisaillon. Le ministre Alain Marcoux aura 4 invités, le libérai Herbert Marx 3. Le Président Vaillancourt sera évidemment de la partie et offrira ensuite une courte réception.

LOUIS FALARDEAU

La lutte à la tordeuse soumise à la consultation

QUEBEC (PC) — Le prochain programme de pulvérisations aériennes du ministère québécois de l'Energie et des Ressources dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette sera soumis à une vaste consultation publique, a révélé hier le président la commission environnementale chargé de ce dossier, M. Luc Ouimet.

Au cours d'une conférence de presse, M. Ouimet a annoncé le lancement d'une campagne d'information à la grandeur de la province qui sera suivie d'audiences publiques qui permettront pour la première fois une interaction entre les régions grâce à l'utilisation de la télévision comme moyen de communication.

Dans le cadre de cette consultation, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a ouvert 16 centres d'information dans autant de villes de Québec. On mettra ainsi à la disposition du public tous les documents pertinents à ce dossier, incluant l'étude d'impact environnemental du ministère de l'Energie et des Ressources, les paramètres de cette étude, l'identification des zones visées et des documents sur le problème de la tordeuse.

Quant aux audiences publiques, elles se dérouleront en deux temps. Une première partie consacrée à l'information du public permettra au promoteur d'exposer son projet et de répondre aux questions du public et de la commission.

Ces audiences se tiendront les 12, 13 et 14 novembre, et s'il y a lieu les 19, 20 et 21 novembre.

1+1=3
PLUS D'INFORMATIONS SAMEDI

GURDJIEFF
M. Edward Fanaberia, directeur de la Société Claymont, centre de travail de la 4e voie, donnera une conférence et démonstration
sur le travail,
la concentration
et les mouvements sacrés.
Jeudi 7 octobre à 19h15
Au Centre des arts de la santé
2105, av. Grey 483-1319
(coin Sherbrooke, 4 rues à l'est de Décarie, métro Vendôme)

APPRENEZ L'
ANGLAIS
avec nos SPÉCIAUX
4 semaines INTENSIVES pendant le jour
OU
10 semaines, le soir
Pour une démonstration et un test gratuits, appelez
GALOIS®
Depuis 1965
844-5060
1410, rue Stanley, métro Peel Permis 749-755

HARMAN / KARDON • DISCWASHER • MELOTONE • CRAIG • AUDIOVOX • DECCA • HENDRIX • SENNHEISER • KOSS • SHURE • KOSS • TELEC
BOOM
UNE EXPLOSION DE BAS PRIX:
VIDEO, TV, AUDIO
VIDEO: GARANTIE 2 ANS
TV: GARANTIE 4 ANS
AUDIO: GARANTIE 5 ANS
SANYO
Beta
LE PREMIER VIDEO
À SYNTONISATEUR DIRECT
EN PRIMEUR
VOUS POUVEZ ENFIN SELECTIONNER LES 105 CANAUX DE VENTE FAUTEUX
☑ 1983
☑ BETA
☑ 105 canaux
☑ Télécommande sans fil
☑ 12 fonctions
☑ Chargement frontal
☑ Programmable 8 jours
☑ Complètement digital
☑ Compteur électronique
☑ Facilité d'opération
☑ GARANTIE 2 ANS
$999.95
VCR 6300
SANYO
Beta
$699.95
VCR 4000
☑ 1983
☑ Exploration rapide
☑ BETA
☑ Programmable 3 jours
☑ Télécommande
☑ Complètement digital
☑ GARANTIE 2 ANS
pièces et main-d'oeuvre
CENTRE VIDEO
6060 boul. Métropolitain est, (sortie Lacordaire) 253-8880
CENTRE VIDEO
6664 St-Hubert (près St-Zotique)
CENTRE VIDEO ST-BRUNO,
Les Promenades
CENTRE VIDEO PLACE VERTU,
PLACE VERTU
CENTRE VIDEO
ATLANTIQUE
VIDEO — CAMÉRA — JEU ORDINATEUR
ENTREPÔT: 6060 EST, MÉTROPOLITAIN 253-8880
CENTRE VIDEO BOULEVARD
Pie-IX et Jean-Talon
CENTRE VIDEO D'ANJOU
Galeries d'Anjou
CENTRE VIDEO CHAMPLAIN
Mail Champlain, Brossard
CENTRE VIDEO TROIS-RIVIÈRES
4125 des Forges, Trois-Rivières
HARMAN / KARDON • DISCWASHER • MELOTONE • CRAIG • AUDIOVOX • DECCA • HENDRIX • SENNHEISER • KOSS • SHURE • STANTON • EMPIRE • BASF • MAXELL • TDK • TELEC
MARANTZ • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE • KEF • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDERSIGN • AIWA • MARANTZ • LUXMAN

Texaco accepte les bons d'essence de Provigo, Steinberg et Métro-Richelieu.

Dans la conjoncture économique actuelle, nous avons tout intérêt à nous unir et à nous entraider. Voilà pourquoi le détaillant Texaco de votre voisinage se fera un plaisir d'échanger vos bons d'essence Provigo, Steinberg et Métro-Richelieu.

Pour chaque bon d'essence Provigo, Steinberg ou Métro-Richelieu que vous remettrez à votre détaillant Texaco, vous recevrez gratuitement la valeur d'un dollar en essence ou en carburant diesel, selon les conditions stipulées sur les bons.

Chez Texaco, vos bons sont bons! Apportez-les!



Arrêtez chez votre détaillant Texaco affichant cette enseigne.

Une autre bonne raison de passer chez le détaillant Texaco de votre voisinage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

On y parle de plus en plus français

—5—

Le Montréal des petites patries

L'ouverture de la station de métro Villa-Maria, l'été dernier, et la hausse phénoménale des taxes (40 p. cent), au printemps, ont, chacune à sa manière, marqué Notre-Dame-de-Grâce.

« L'ouverture d'une station de métro, c'est un événement majeur pour un quartier », explique le directeur de la planification de la CTCUM, Guy Lafontaine. Marie Labbé, de la rue Madison, une grande femme de 62 ans, bien conservée, active, et qui organisa dans son secteur le ramassage de 5,000 signatures pour une pétition contre la hausse des taxes: « J'ai touché du doigt la folie de nos administrateurs, leur éloignement de la vie quotidienne. Tout le monde était révolté. Tous les nouveaux jeunes couples de la rue m'ont dit: « Si on avait su qu'il y aurait cette hausse de taxes, on n'aurait pas acheté la maison ». Pensez maintenant aux vieillards à revenus fixes! »

Considérables pour le quartier, les deux événements ne sont peut-être pas grand-chose à côté des facteurs de changement à long



JACQUES BENOIT

terme, moins visibles, que sont l'évolution de la composition linguistique et les tensions entre francophones et anglophones, apparues ces dernières années. En bref, on parle de plus en plus français à Notre-Dame-de-Grâce: partout dans le quartier, même dans la partie la plus éloignée, contigue à Montréal-Ouest, le nombre de francophones ne cesse d'augmenter, lentement, mais régulièrement (23.6 p. cent de la population à l'été 81 contre seulement 18.5 cinq ans plus tôt, en 1976).

Exode vers les banlieues de l'ouest de l'île et vers les provinces anglaises? Inversement, les anglophones et les résidents ayant pour langue maternelle une autre que le français ou l'anglais voient, avec la même régularité, leur nombre diminuer (1). Le quartier demeure, néanmoins, un bastion anglophone.

Alors quoi? Très simple, et sans doute inévitable: une bonne partie de la population française ayant de travers dans la gorge la nouvelle constitution mise au point à l'insu du Québec et sans son accord, les anglophones, de leur côté, digérant mal la loi 101, les relations entre les deux groupes sont un peu plus tendues qu'elles ne l'étaient. Rien de bien dramatique, quoique, en même temps, il y ait dans l'air des poisons qu'on n'y trouvait pas auparavant: des gens qui se saluaient ont cessé de le faire; la chose politique devient, dans les conversations entre francophones et anglophones, plus ou moins tabou.

« Il n'y a pas d'amertume, ni d'aigreur, en tout cas je ne le sens pas, mais chaque groupe fait son affaire de son côté, dit Marcelle Langlois, 70 ans, qui oeuvre dans divers organismes communautaires. Il faut dire, ajoute-t-elle, qu'ici c'est comme ça depuis toujours ».



La terrasse d'un des nouveaux restaurants du quartier, le Normand Basque, rue Monkland.



Rue Girouard, au coin de la rue Monkland, à l'arrêt d'autobus.

Sharon Leslie, 28 ans, permanente à mi-temps du *NDG Community Council* (fondé en 1942, l'organisme est une fédération de groupes populaires et témoigne, ne serait-ce que par sa durabilité, du sens communautaire poussé des anglophones): « Un changement que je vois, c'est qu'il y a plus de tensions entre anglophones et francophones et c'est devenu, pour les anglophones, un sujet de conversation important. Pour beaucoup d'entre eux, ce qui se passe représente de grands changements qui leur font un peu peur. »

Marie Labbé dit ne plus jamais parler politique avec ses voisins anglophones: « Depuis l'adoption de la constitution, les anglophones ne comprennent pas notre déception ni notre désolation. Que la constitution se soit réglée en une nuit, autour d'une bouteille de scotch, c'est indigne, mais ils ne comprennent pas qu'on soit indignés ».

Le Manoir

Ironie du sort, alors qu'ils n'ont jamais été plus nombreux, les francophones perdaient, à l'été 80, ce qui déjà, depuis environ une décennie, était leur point de ralliement, le **Manoir**, près de l'église Notre-Dame-de-Grâce, jusque-là géré par une corporation alors dissoute en raison, entre autres causes, de difficultés financières.

Photos: Michel Gravel

Sans, bien sûr, que disparaisse le bâtiment du même nom, disparurent, avec le congédiement de la quarantaine d'employés du Manoir, toute une gamme de services rendus par ceux-ci.

Autre naufragé, le seul journal francophone du quartier, le Manoir-Écho, mensuel publié par l'organisme et dont 15 000 exemplaires étaient distribués dans Notre-Dame-de-Grâce. « Je dirais que les francophones du quartier n'ont plus de point de rencontre, constate l'ex-président du Manoir, Jacques Tellier, et qu'il n'y a plus de moyen d'information francophone dans l'ouest de la ville. »

Tout ne va pas mal: le quartier, peu à peu, embellit et on s'en réjouit. Rues Monkland et Sherbrooke, les commerces à façades de bon goût se multiplient, et une demi-douzaine de restaurants de qualité ont surgi dans les dernières années. « Un changement très positif, dit Anne Usher, la quarantaine, ex-présidente du « Council », et qui connait le quartier comme le fond de sa poche. Il y a cinq ans, on n'avait que des hot-dogs et des hamburgers. »

(1) *Selon les données du recensement décennal de 1981, la population du quartier a chûté de plus de 15 p. cent de 1976 à 1981 (65 277 habitants actuellement contre 76 847 en 1976, soit une perte de 11 570). De 14 250, le nombre de francophones est passé à 15 410 (+1160) en 81, les anglophones ont vu leurs effectifs diminuer (43 180 en 76 contre 36 485 en 81) et même chose pour les résidants d'autres langues maternelles, qui étaient 19 417 en 76 et sont aujourd'hui 13 382. Il est à noter que sauf pour la limite est du quartier, où on constate une différence minime, les sections du recensement et la frontière du quartier correspondent exactement. Les données du recensement ont été compilées par LA PRESSE.*

DEMAIN:
Rivière-des-Prairies

Un quartier où les gens restent longtemps

La population de Notre-Dame-de-Grâce compte 16,9 p. cent de personnes âgées de 65 ans et plus, soit presque deux fois plus que la moyenne canadienne, qui est de 9,7 p. cent, selon le recensement de 1981. Parce que, explique en substance l'ex-présidente du NDG Community Council, Anne Usher, le quartier renferme plusieurs types d'habitations (on élève, par exemple, ses enfants dans une maison particulière et, ceux-ci partis, on s'installe en appartement); parce que les transports en commun y ont été longtemps adéquats et, enfin, parce qu'il y a une large gamme d'activités conçues pour les gens du troisième âge.

Mais, contrairement à certaines idées reçues, la pauvreté n'y est pas rare et beaucoup ont des revenus nettement insuffisants, note une permanente du Conseil des citoyens âgés (NDG Senior Citizens Council) Jan Gregory, 31 ans. S'ensuivent, par ricochet, les maux habituels: déficiences alimentaires, logements insalubres, etc. Autres problèmes, la très forte hausse des taxes du printemps dernier, qui en a forcé un certain nombre à vendre leur maison et, aussi, les changements profonds, d'abord linguistiques, en cours dans la société québécoise, et qui effraient les gens âgés de lanque anglaise, qui sont la majorité dans le quartier. N'empêche. « Ici, dit Jan Gregory, c'est un quartier où les gens restent longtemps ».

LE WEEK-END



Création "Jeno de Paris". Les teintes "modes" kaki et naturel.

Seulement **295 $**

ARMAND BOUDRIAS

LES TERRASSES ENTRÉE MAISONNEUVE 845-6251/6252 | PLACE DONAVENTURE 875-2010 | 6818, RUE ST-HUBERT 270-2851 | PROMENADES ST-BRUNO 653-9422 | PLACE QUEBEC 524-5263

LA «LOTERIE PYRAMIDALE»

5,000 Québécois auraient perdu des millions

■ (PC) — Plus de 5,000 Québécois auraient jusqu'ici perdu —ou seraient sur le point de perdre— au-delà de $5 millions pour avoir cherché à s'enrichir en quelques heures par le biais d'une opération d'investissements pyramidaux, a affirmé hier un porte-parole de la Sûreté du Québec.

Chargé de coordonner les efforts de répression entrepris par plusieurs corps policiers du Québec dans l'espoir de tuer ce racket inusité, le sergent André Lévesque de la brigade des Crimes économiques de la SQ a toutefois ajouté que les chiffres avancés étaient probablement «très conservateurs».

PIERRE BEAUREGARD

La police croît en effet que le préjudice réel subi par les citoyen pourrait atteindre des proportions encore plus considérables.

Hier, la SQ réitérait, dans un télex, l'avertissement qu'elle a servi il y a quelques jours à la population en ajoutant un élément nouveau: la violence est désormais un ingrédient qui vient épicer cette affaire bizarre.

Attentat

Ainsi, la police municipale de Mascouche estime qu'un attentat survenu au cours de la nuit de dimanche à lundi et ponctué de deux coups de feu doit être imputé à une tentative de récupération d'une somme d'argent «investie» dans le racket.

Vers 3h15 du matin, des projectiles de calibre .22 ont été tirés vers une propriété de Mascouche.

Deux balles ont traversé une fenêtre et deux autres ont percuté une automobile garée devant la maison.
Heureusement, personne n'a été blessé.

Au cours de son enquête, le sergent-détective Claude Bouchard de la sûreté municipale croit avoir établi que les gunmen voulaient s'en prendre à une autre maison du voisinage où résidait réellement celui à qui ils voulaient réclamer un remboursement.

La police pense que l'opération d'investissement pyramidale a atteint son point de «saturation» dans la région de Mascouche, ce qui explique les moyens brutaux employés par des «victimes» de cette fraude pour rentrer dans leur argent.

Arrestations

«Plusieurs cas de voies de fait simples ont également été signalés à travers le Québec par nos postes régionaux», a ajouté le sergent Lévesque.

Jusqu'à présent près de 200 arrestations ont été effectués par les policiers, dont une centaine dans le seule région métropolitaine et quelque 70 dans l'Outaouais, plus particulièrement à Hull.

Au cours d'une réunion tenue dans un endroit discret, les participants à cette forme de «loterie pyramidale» sont invités à avancer chacun $1,000 et à trouver eux-mêmes d'autres participants.

«On leur promet qu'ils vont ainsi récupérer huit fois la somme misée à condition de recruter deux «investisseurs» chacun.

«Au début, le recrutement de nouveaux candidats se faisait généralement à l'intérieur des liens familiaux, mais depuis quelque temps, ce marché est saturé et le phénomène se propage autrement.

Actuellement, le recrutement se fait à l'extérieur de ces liens, a ajouté le policier et ceux qui perdent de l'argent hésitent moins à dénoncer un réseau à la police.

Dans la métropole et en banlieue, l'activité se poursuit de plus belle, alors que les enquêteurs accélèrent le ryhme de leurs recherches.

Téléphone spécial

«Dans Laval, un numéro spécial de téléphone à l'intention des plaignants a été établi par la police municipale», a dit le sergent Lévesque.

A Longueuil, où le détective André Emery s'occupe du dossier, on s'attend à lancer une opération policière d'envergure d'ici quelques jours pour mettre fin une fois pour toutes à cette activité.

La SQ a pu établir que le racket pyramidal avait vu le jour il y a plusieurs mois en Californie pour se propager, telle une épidémie ou un système météorologique, d'ouest en est à travers l'Amérique.

«Pour ce qui est du Québec, l'activité a été notée à Hull, il y a un an.

«Cette première vague fut suivie d'une accalmie qui a donné aux autorités l'impression que le fléau s'était résorbé...

«Cependant, l'opération a recommencé il y a deux mois et s'est rapidement propagée au reste de la province via les régions de Valleyfield, puis de Châteauguay».

Les participants à ce type d'investissement pyramidal sont passibles d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

Impossibilité

Le spécialiste de la SQ a d'autre part rappelé que ce procédé d'enrichissement «miraculeux» se heurtait à une impossibilité mathématique.

«Lorsque les pyramides atteignent le vingtième niveau, il faut trouver plus de huit millions de nouveaux adhérents pour assurer aux investisseurs qu'ils ne perdront pas leur mise.

«Or, la population du Québec, femmes et enfants inclus, dépasse à peine les six millions...»

La police croit que le racket à pu proliférer à travers le Québec en raison de la mauvaise situation économique qui incite les gens à se trouver de nouvelles sources de revenus.

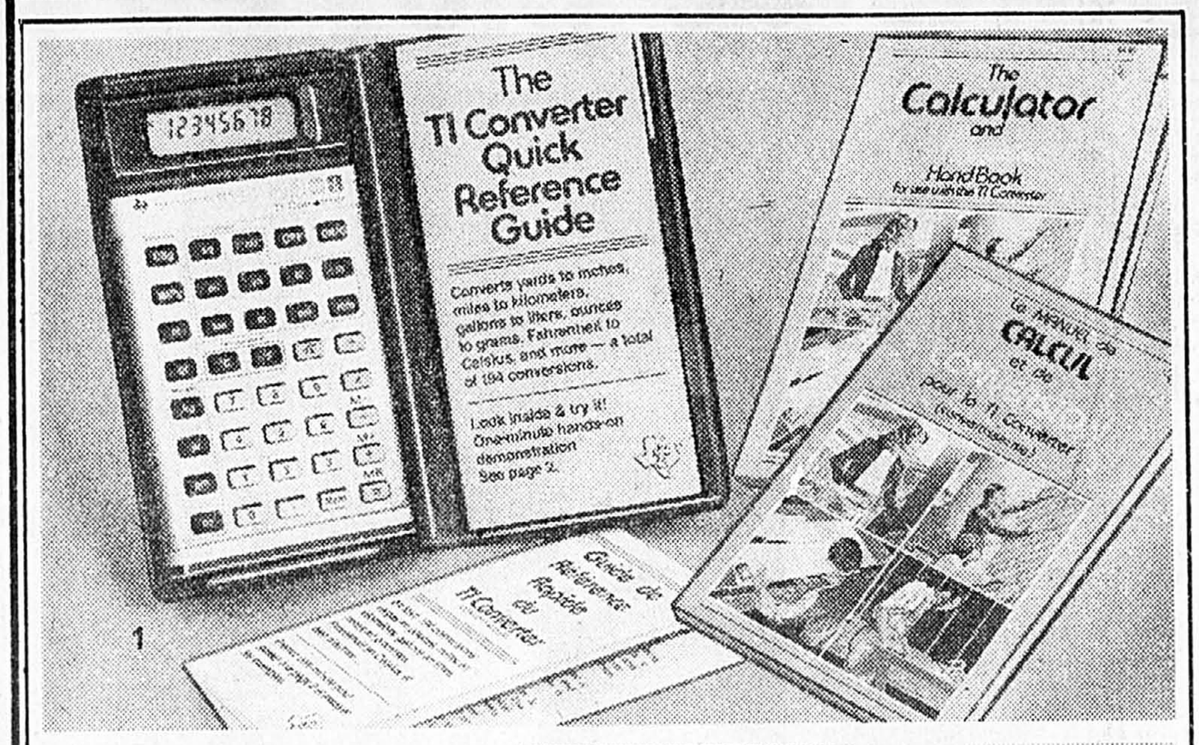
«Loin de constituer une solution, l'adhésion à un réseau comporte un risque sérieux d'empirer sa propre situation financière en perdant d'un coup un millier de dollars».

Le sergent Lévesque a cité le cas de citoyens qui ont emprunté à leur banque pour financer leur participation au racket pour tout perdre en quelques heures.

1872 1982

Rabais 3.96 à 12.96

Calculatrices «Texas Instruments»



Rabais 3.96

1. **Calculatrice métrique, modèle Ti-1890.** Modèle mince, avec voyant DEL. 194 conversions, 3 mémoires. Livret d'instructions compris.

(29.95) *vente* **25.99**

Rabais 4.96

2. **Calculatrice solaire, modèle Ti-1766.** Voyant «DEL» à 8 chiffres, avec point décimal, signe négatif, indicateur de surplus de données. Fonctions de base, racine carrée et pourcentages.

(24.95) *vente* **19.99**

Rabais 4.96

3. **Calculatrice «Business analyst II», modèle Ti-BA II.** Voyant DEL 8 chiffres. Calculs scientifiques, point décimal, signe négatif. Indicateur d'erreur et d'épuisement de la pile.

(64.95) *vente* **59.99**

Rabais 12.96

4. **Calculatrice scientifique / nécessaire mathématiques pour étudiants, modèle Ti-3t II.** Fonctions de base, «pi», facteurs et constantes. Modèle mince avec voyant DEL. Piles, étui et livret d'instructions.

(39.95) *vente* **26.99**

Rabais 9.96

5. **Calculatrice de poche avec imprimante, modèle Ti-5000.** Voyant DEL 10 chiffres, mémoire.

(59.95) *vente* **49.99**

Rabais 4.96

6. **Calculatrice imprimante de poche, modèle Ti-5010.** Idéale en voyage ! Toute les caractéristiques d'un modèle de bureau : pourcentages, point décimal fixe ou flottant, constante automatique, compteur. Mémoire 4 touches. Voyant 10 chiffres indiquant décimale. Touche pour calculs avec ou sans imprimante. Adaptateur compris.

(74.95) *vente* **69.99**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 203, calculatrices, au sous-sol, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

TEXAS INSTRUMENTS

Simpsons MD



Pour notre réussite personnelle, nous avons adopté la seule banque dont la raison d'être est de nous servir en tant que personnes. Surtout quand il s'agit de prêts.

DES PRÊTS PENSÉS POUR NOUS

Des
PRÊTS PERSONNELS
bien adaptés au budget et dont l'aspect confidentiel est assuré.

Des
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
avec un taux d'intérêt des plus avantageux, bien sûr, mais aussi avec un service-conseil pour en profiter le mieux possible.

Voilà pourquoi nous avons adopté la banque par excellence des particuliers. Elle s'occupe de nous en tant que personnes. Elle le fait depuis plus de 135 ans.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE personnelle

Télé payante: la rivalité s'accentue

On a joué de l'estoc, hier, dans l'arène du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et jamais la rivalité qui oppose les deux groupes qui se disputent la licence d'exploitation d'un réseau régional et francophone de télévision payante n'est apparue aussi évidente qu'à la clôture des audiences du CRTC.

DANIEL MARSOLAIS

Utilisant tour à tour leurs droits de réplique, les groupes *Télévision de l'est du Canada* (TVEC) et *Québec Inc.* se sont appliqués une bonne partie de la journée à se donner des crocs-en-jambe afin de démontrer aux membres du Conseil les failles de leurs requêtes respectives.

On sait que le CRTC examine publiquement depuis mardi les deux demandes de licence qui lui ont été présentées par les deux requérants et qu'il rendra une décision finale dans ce dossier d'ici à quelques mois. Mardi, la majeure partie de la journée a été consacrée à l'étude de la demande du groupe TVEC, une société nouvellement constituée et essentiellement composée d'investisseurs francophones. Hier, c'était au tour de *Québec Inc.*, une firme contrôlée par Astral Pathé-Bellevue. Cette puissante compagnie oeuvre depuis de nombreuses années dans le milieu cinématographique et, bien qu'une bonne partie de ses opérations se fassent à Montréal, a établi, semble-t-il, son siège social à Toronto.

Réseau bilingue

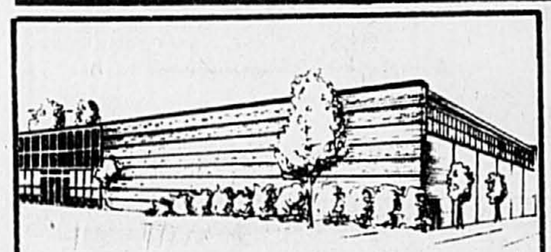
Malgré le fait que le CRTC ait stipulé dans son appel du mois de mars dernier qu'il doit s'agir d'une licence d'exploitation de langue française, le groupe *Québec Inc.* a présenté une demande en vue de l'établissement d'un réseau bilingue. Le président du conseil d'administration, Harold Greenberg, a expliqué au Conseil qu'il n'a pas observé ce critère linguistique parce que son groupe estime qu'un réseau régional de langue française pour l'Est du Canada ne serait pas rentable. Non seulement a-t-il soutenu que le réseau français n'est viable que dans la mesure où il est subventionné par le réseau anglais, mais, à la stupéfaction générale, il a même déclaré qu'il *refuserait* d'opérer si le CRTC lui octroyait une licence d'exploitation unilingue française.

De son côté, le président Jean Fortier de *TVEC* a présenté une demande tenant compte du critère linguistique édicté par le CRTC, mais enrichie de divers scénarios. *TVEC* en privilégie un en particulier qui, à certains égards, rejoint celui de *Québec Inc.* Le groupe de M. Fortier opterait lui aussi pour un réseau régional bilingue à la condition cependant que les canaux soient inséparables pour chaque service. Cela veut dire que l'abonné au service national ou régional paierait un seul montant mensuel qui lui donnerait droit aux services anglais et français. En vertu de la présente réglementation, les abonnés du groupe national *First Choice/Premier Choix* paieront un tarif uniforme selon qu'ils choisissent le canal français ou anglais. S'ils le désirent, ils pourront avoir accès aux deux canaux mais ils paieront plus cher leur abonnement.

Selon *TVEC*, sa formule «par paquet» est avantageuse à plus d'un titre. Ainsi, elle permettrait aux réseaux régionaux anglais et français de s'associer et de s'offrir mutuellement leurs services à un coût nettement plus avantageux à la fois pour le réseau et l'abonné. Les détenteurs de licences seraient alors, estime-t-on à *TEVEC*, plus en mesure de concurrencer le réseau national.

En fuite avec $400,000

Deux hommes armés qui avaient gardé pendant 14 heures neuf personnes en otages dans une banque d'Euskirchen, en Allemagne de l'Ouest, ont finalement libéré un à un ou par groupe tous les otages, hier, et pris la fuite avec une rançon de $400,000 dans une voiture prêtée par la police. Ils ont réussi à échapper à la surveillance policière qui se faisait aussi bien en voitures-patrouilles qu'en hélicoptères et traversé la frontière germano-belge dans une autre voiture, volée celle-là.



Étant donné l'envergure de notre

SOLDE D'ENTREPÔT

le samedi 9 octobre,

LE CENTRE

D'AUBAINES

4895 rue Hickmore, sera fermé demain, vendredi 8 octobre.

Simpsons MD

1872 1982

Rabais 9% à 30% — Pour contenter les sportifs et les voyageurs





Rabais 9%

PATINS DE HOCKEY «MICRON MASCOT». Patins «Micron» moulés en polyuréthane avec oeillets à laçage rapide. Lame acier au carbone ICM. Chaussure et lame monopièce. Chausson polyuréthane injecté mousse.

1. Pointures pour enfants 10 à 13 (44.98) **39.99**

1A. Pointures pour juniors 1 à 6 (49.98) **44.99**

1B Pointures pour adultes 7 à 12 (54.98) **49.99**

Rabais 12% à 14%

PATINS DE HOCKEY «GUY LAFLEUR» DE «BAUER». Empeigne nylon «400 denier» résistant aux éraflures, languette coussinée. Protège-tendon incorporé, bourrelet mousse coussiné. Doublure vinyle envers feutre, doublure mousse au pied, lame acier au carbone «ICM».

2. Pointures pour garçons 1 à 5 (62.98) **54.99**

2A. Pointures pour hommes 6 à 12 (69.98) **59.99**

Rabais 20%

CASQUES DE HOCKEY «COOPER». Approuvés par l'ACNOR.

3. Pour adultes, modèle SK600
3A. Pour garçons, modèle SK600S

(19.98) *vente* **15.98**

Rabais 20%

4. SACS DE HOCKEY «FRIKON». Sacs en toile rebelle à l'eau, fond vinyle renforcé, 2 glissières, poignées tout autour. Rouge ou bleu. 77 x 31 x 39 cm ou 92 x 31 x 39 cm. Sac en nylon avec glissières calibre lourd. Poignées nylon tout autour, modèle NB-2 ou NB-1. 77 x 39 cm ou 92 x 39 cm. Rouge ou bleu.

(12.98 à 19.98)

vente **10.38 à 15.98**

Pour achat en personne seulement

Rabais 20%

5. CHANDAILS DE HOCKEY DE MARQUE RÉPUTÉE. 70% nylon/30% coton. Avec écusson. Tailles pour hommes ou garçons. P.M.G.

(33.98 à 36.98)

vente **27.18 à 29.58**

Pour achat en personne seulement

Rabais 20%

6. FILET DE HOCKEY «FRIKON», modèle HG2. Idéal à l'extérieur, au terrain de jeu ou à l'école. Cadre robuste 1" x ⅞" en acier tubulaire plaqué zinc. Filet nylon. Dim. 145 x 112 x 56 cm.

(19.98) *vente* **15.99**

Rabais 20%

7. RUBAN GOMMÉ POUR HOCKEY. Variété de marques réputées. Noir ou blanc.

(2.29 à 5.98)

vente **1.83 à 4.78**

Pour achat en personne seulement

Rabais 20%

8. BÂTONS DE HOCKEY «KOHO» ET «SHERWOOD». Modèles pour droitiers ou gauchers. Pour adolescents et adultes.

(12.98 et 14.98)

vente **10.39 et 11.98**

Pour achat en personne seulement

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 469, articles de sport, au sous-sol, centre-ville

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Rabais 30%

VALISES «COLLECTION SAN HO». Quand vous voulez vous évader, faites-le élégamment! Emportez avec vous ces belles valises en nylon léger, à garniture vinyle. Pullman et valise fin-de-semaine avec 2 courroies à boucle et glissière 2 sens. Fourre-tout avec bandoulière réglable et 2 pochettes extérieures très pratiques. Noir ou vert, garniture tan.

9. Pullman avec roulettes et courroie, 72 cm ($60) **42.00**

10. Pullman avec roulettes et courroie, 66 cm ($50) **35.00**

11. Valise fin-de-semaine, 56 cm ($30) **21.00**

12. Fourre-tout ($25) **17.50**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 436, valises, au sous-sol, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire).

Simpsons MD

Hampstead: un plébiscite bien plus qu'une élection

■ Hampstead n'est pas une ville comme les autres. Cette municipalité anglophone à 95 p. cent —dont 80 p. cent de citoyens d'origine juive— possède ses particularismes. Une seule fois dans toute l'histoire de Hampstead, il y a eu une élection à la mairie. C'était en 1974 lorsque le maire actuel, M. Irving Adeski a défait le maire Stuart Finlayson. Toutes les autres fois, le maire de Hampstead a été élu par acclamation.

FLORIAN BERNARD

À Hampstead, l'adage popularisé par les anglophones pourrait fort bien s'appliquer, c'est-à-dire « How to be mayor without really trying ». Le maire Adeski sollicitera un troisième mandat de ses électeurs. Mais il n'aura vraisemblablement aucune bataille à livrer. C'est la Hampstead Municipal and Recreational Association qui règle tous les enjeux. Son président, par faveur exceptionnelle et unique au Québec, siège de façon permanente au conseil de ville! Certes, n'étant pas élu, il n'a pas droit de voter. Mais il jouit de tous les autres privilèges normalement réservés aux conseillers, y compris celui de participer au débat. On lui remet tous les documents de la ville, y compris les procès verbaux.

Le président de la Hampstead Municipal and Recreational Association fait ensuite rapport à ses membres. L'Association exerce de ce fait une très grande influence sur l'administration de la ville. C'est elle qui, en quelque sorte, accrédite les éventuels candidats. Tant et aussi longtemps qu'un maire jouit de l'appui de cette association, il n'a rien à craindre. C'est le cas du maire actuel, M. Irving Adeski, qui a les faveurs de la toute puissante association. Il n'a donc rien à craindre le 7 novembre prochain. Sa réélection est assurée. De même que celle de tous les membres du conseil, il va de soi.

Hamspstead possède un peu moins de 8,000 habitants. Seulement 5 p. cent de la population est francophone. Pour les représenter, depuis 20 ans, il y a le conseiller Paul Rose (aucune affinité avec celui de la crise d'octobre...) qui jouit de la faveur populaire et de celle, surtout, de la Hampstead Municipal and Recreational Association. Démocratiques et soucieux d'avoir un conseil représentatif de l'ensemble de la population, les citoyens ont élu deux femmes au conseil. C'est une moyenne qui dépasse celle de toutes les autres villes de la CUM.

Le maire de Hampstead n'a pas à se creuser la tête pour inventer des thèmes nouveaux de campagne électorale. Il lui suffit d'assurer la continuité au moindre coût possible. Ici, pas de promesses électorales, pas de grands projets, pas de nouveautés. Les citoyens exigent seulement d'être bien protégés.

A ce chapitre, Hampstead est la ville de la CUM qui consacre la partie la plus imporante de son budget à la sécurité publique. C'est aussi la ville qui, la première, a créé un service parallèle de sécurité publique pour appuyer le service de police de la CUM. Cette sécurité va de pair avec la richesse foncière des contribuables. C'est à Hampstead que l'indice de richesse personnelle est le plus élevé au Québec et c'est également dans cette ville que la valeur moyenne des maisons est la plus haute. Ville-dortoir cossue, Hampstead ne possède aucune industrie ni aucun commerce majeur. Les propriétaires individuels qui représentent 99 p. cent de la population assument, seuls, tous les coûts de l'administration.

Le « RAM » désire sortir Saint-Calixte de l'illégalité

■ Le Ralliement administratif municipal (RAM) veut se faire élire à la tête de Saint-Calixte afin de sortir cette municipalité de l'illégalité qui a même été dénoncée par le ministre des Affaires municipales.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Depuis quelques années le maire André Valade a perdu tous ses pouvoirs au profit de l'opposition. On sait, par ailleurs que quatre des membres de l'opposition ont été condamnés à l'amende pour outrage au tribubal.

Le 16 août, le ministre Jacques Léonard écrivait au maire André Valade une lettre dans laquelle il faisait notamment remarquer qu'il n'est pas convenable que des milliers d'enveloppes (retour des comptes de taxes) s'accumulent et que les chèques ne soient pas encaissés à chaque jour.

Cette municipalité est présentement dirigée par un administrateur du ministère des Affaires municipaes.

Pour la police

Lors d'une entrevue, hier, deux cadidats du RAM ont rappelé que le maire André Valade avait été expulsé de son bureau, à la suite de la pression de l'opposition. La pièce avait par la suite été cédée au CLSC.

La municipalité de Saint-Calixte a commencé à faire parler d'elle quand des conseillers ont défait le maire pour abolir le corps de police. Cette décision n'a pas fait le bonheur des citoyens et des procédures ont été entreprises. Elle ont abouti à la condamnation de quatre conseillers.

Dans une circulaire envoyée aux 7,900 citoyens permanents et aux quelque 38 000 estivants, le RAM indique qu'il préconise la réinstallation d'un corps de policiers-pompiers. On veut aussi doter la municipalité d'un service d'ambulances.

«Quand les policiers ont été congédiés, le nombre de vols et les actes de vandalisme ont augmenté de beaucoup. La Ville a été incapable de recruter des pompiers volontaires et il a fallu que le chef de police, qui avait été congédié, couche dans une cellule afin d'assurer la permanence en cas de feu. De plus, nous n'avons pas d'ambulance: lors d'urgence il faut téléphoner à Saint-Lin pour obtenir un tel véhicule », soulignent deux candidats du RAM, Micheline Barrette-Tiberio et Jean-Claude Allard.

Bromont inscrit un déficit record

■ BROMONT (PC) — Un déficit record d'opération de près de $1.7 million, une dette à long terme de plus de $17 millions ... voilà brossée, en deux coups de crayon, la situation financière de Bromont.

Ces chiffres, et des dizaines d'autres tout aussi significatifs, se retrouvent au fil des pages du rapport financier de la municipalité pour 1982.

Ce rapport, dressé par la firme de comptables agréés Samson, Bélair, a été déposé cette semaine à la table du conseil.

1981 aura donc permis à Bromont d'établir un nouveau record, puisque la ville accusait, au 31 décembre dernier, un déficit d'opération de $1,675,719.

En 1980, ce déficit s'élevait à $711,176.

Six des huit postes budgétaires, qui se retrouvent au sommaire des dépenses ont défoncé les prévisions, alors que la sécurité publique, les loisirs et culure ont opéré en deçà de l'enveloppe qui leur avait été octroyée.

Au niveau des revenus, c'est la dégringolade. Alors que Bromont misait sur des rentrées d'un peu plus de $5 millions, elle n'en a finalement recueilli que $3,184,276.

Le centre Rosanne-Laflamme remis à la Ville de Saint-Hubert

■ La Commission scolaire régionale de Chambly a remis officiellement, hier, ses droits de co-propriété du centre sportif Rosanne-Laflamme à la ville de Saint-Hubert qui en devient ainsi l'unique propriétaire.

GERMAIN TARDIF

Ce centre avait été construit au coût de $3,8 millions en 1976 sur un terrain adjacent à l'école MacDonald-Cartier, chemin Chambly, et un comité bipartite avait été créé pour sa gestion.

En 1981, le centre avait été placé sous la responsabilité du directeur des services des loisirs de Saint-Hubert, M. André Lambert, mais la régionale continuait à partager les coûts conformément à une entente.

Même cédé à la Ville, le centre continuera à desservir les étudiants des écoles André-Laurendeau et MacDonald-Cartier, de septembre à juin.

La remise des droits de la CSR a été faite par son vice-président, M. Jacques Mondoux, au maire Bernard Racicot.

Le Centre a reçu son nom pour honorer Mlle Rosanne Laflamme qui avait perdu accidentellement ses deux jambes et une main à l'âge de trois ans et qui, après une longue période de repli sur elle-même s'était mise à faire du sport, vers l'âge de 34 ans, ce qui lui a permis de reprendre confiance et de s'affirmer dans diverses disciplines sportives aussi bien que dans d'autres domaines

Elle a écrit un livre sur son expérience personnelle et s'est socialement engagée en donnant des conférences.

Mlle Laflamme est actuellement membre du comité de la santé et des sports amateurs.

Simpsons MD

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans l'annonce Simpsons parue dans La Presse du mercredi 6 octobre 1982.

Page A14 — Chemises de ville «Hathaway». Aurait dû se lire: disponibles au magasin du centre-ville seulement et non tel qu'indiqué.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

AUX MÊMES BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

1872 1982 110

Modèle classique toujours de bon aloi... vaisselle «Athena» chez Simpsons.



Un des meilleurs achats «110» de Simpsons
Meilleure occasion
Meilleure qualité
Meilleurs prix

Motif «Athena» de «Johnson Brothers» en faïence d'Angleterre, allant au four à micro-ondes et au lave-vaisselle. Voyez l'éclat charmant d'un couvert blanc sur une nappe de nuance vive. Ne laissez pas passer ce rabais! Commandez un service pour vous-même ou offrez-le en cadeau.

Couvert 5 pièces comprend 1 de chaque: assiette à dîner, assiette à pain/beurre, bol à céréale/soupe, tasse et soucoupe.

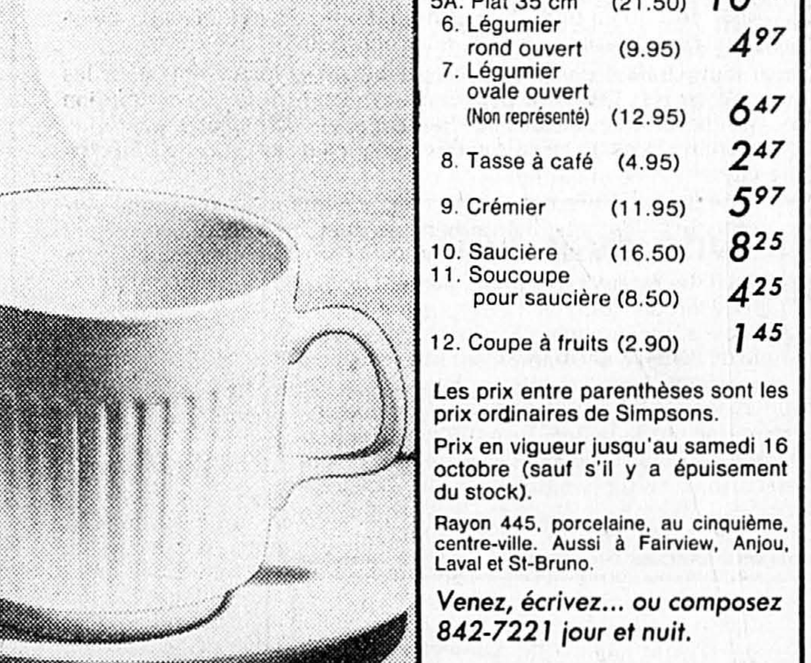
1. Couvert 5 pces	(18.50)	9.25
2. Assiette à salade	(3.90)	1.95
3. Théière	(29.95)	14.97
4. Sucrier couvert	(18.50)	9.25
5. Plat 31 cm	(13.50)	6.75
5A. Plat 35 cm	(21.50)	10.75
6. Légumier rond ouvert	(9.95)	4.97
7. Légumier ovale ouvert (Non représenté)	(12.95)	6.47
8. Tasse à café	(4.95)	2.47
9. Crémier	(11.95)	5.97
10. Saucière	(16.50)	8.25
11. Soucoupe pour saucière	(8.50)	4.25
12. Coupe à fruits	(2.90)	1.45

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 16 octobre (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 445, porcelaine, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



UN DES MEILLEURS ACHATS "110"

Simpsons

Les heures d'ouverture des 5 magasins Simpsons sont:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h / Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne Pointe Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec, H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9

VENEZ, ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ 842-7221 SERVICE TÉLÉPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4695, rue Hickmore Ville St-Laurent (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons) Du lundi au mercredi de 9h30 à 17h30 Jeudi et vendredi de 9h30 à 21h Samedi de 8h30 à 16h30